Annexe 3:

Évaluation de la gestion financière du canton de Neuchâtel (annexe)

ÉVALUATION DE LA GESTION FINAN-CIÈRE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Étude commandée par le Service Financier du canton de Neuchâtel

ANNEXE

23 mars 2016





Éditeur

BAK Basel Economics AG

Chef de projet

Michael Grass, T +41 61 279 97 23 michael.grass@bakbasel.com

Chargés de projet

Simon Fry Max Künnemann Samuel Mösle

Adresse

BAK Basel Economics AG Güterstrasse 82 CH-4053 Bâle T +41 61 279 97 00 F +41 61 279 97 28 info@bakbasel.com http://www.bakbasel.com

© 2016 by BAK Basel Economics AG

L'utilisation et la reproduction d'informations issues du présent produit est autorisée à condition que la source soit citée comme suit : « Source : BAKBASEL ».

Table des matières

1	Introduction	4
2	Guide de lecture à l'exemple des réductions de primes	5
3	Résultats par champ d'analyse	10
3.1	Législatif	10
3.2	Exécutif	12
3.3	Administration générale	14
3.4	Justice	18
3.5	Hôpitaux	20
3.6	Personnes âgées	26
3.7	Prévention de la santé	34
3.8	Églises et affaires religieuses	36
3.9	Police	38
3.10	Exécution des peines	44
3.11	Défense	46
3.12	Culture	48
3.13	Conservation des monuments historiques et protection du paysage	50
3.14	Sport et loisirs	52
3.15	Invalidité	54
3.16	Protection de la jeunesse	56
3.17	Scolarité obligatoire et écoles spécialises	58
3.18	Formation professionnelle	64
3.19	Écoles de formation générale	68
3.20	Hautes écoles universitaires	70
3.21	Hautes écoles pédagogiques et spécialisées	72
3.22	Famille et enfants	74
3.23	Transports publics	76
3.24	Corrections de cours d'eau	78
3.25	Protection des espèces et de paysage	80
3.26	Aménagement du territoire	82
3.27	Agriculture	84
3.28	Sylviculture	88
3.29	Réductions de primes	
3.30	Chômage	
3.31	Aide sociale	
3.32	Tourisme	
3 33	Industrie, artisanat et commerce	

1 Introduction

L'annexe au rapport «Évaluation de la gestion financière du canton de Neuchâtel» est destinée à présenter de manière transparente les résultats par champ d'analyse. Le rapport principal ne fournit pas de détails quant aux calculs propres à chaque champ d'analyse.¹

Résultats par champ d'analyse

- L'évaluation de la gestion financière est différenciée selon 34 champs d'analyse. L'annexe comprend un chapitre pour chaque champ d'analyse. Chaque chapitre est globalement structuré de la même façon (voir présentation dans le guide de lecture).
- Les vues d'ensemble résumées figurent exclusivement dans le rapport principal.
- Pour les cinq champs d'analyse que sont les Hôpitaux, les Cliniques psychiatriques, les Personnes âgées, la Police, de même que le champ de la scolarité obligatoire et des écoles spéciales, il est fait mention, en plus des volets d'analyse communs, des raisons (générateurs de coûts) du niveau des coûts par cas.

Guide de lecture

- Voici tout d'abord un guide de lecture. Il explique, en prenant l'exemple du champ d'analyse Réductions de primes, comment sont structurés les chapitres et comment leurs divers volets doivent être interprétés.
- Le guide de lecture vient compléter, sans toutefois les remplacer, les explications méthodologiques figurant dans le rapport principal.
- Pour les champs d'analyse Exécutif et Police, le guide de lecture n'est applicable que sous réserve, étant donné que l'analyse comparative suit ici une approche méthodologique différente.

4 BAKBASEL

.

¹ Dans l'ensemble du rapport, le terme de «canton étudié» désigne toujours le canton de Neuchâtel. Les termes de «coûts» et de «dépenses nettes» sont utilisés comme synonyme.

2 Guide de lecture à l'exemple des réductions de primes

Chaque chapitre concernant un champ d'analyse se compose de trois paragraphes: (1) Définition et base de données; (2) Étapes de calcul et résultats de l'analyse comparative intercantonale; (3) Résumé

Définition et base de données

Définition

Chaque chapitre commence par la définition du champ d'analyse issue de la classification fonctionnelle du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

En règle générale, un champ d'analyse est composé de plusieurs fonctions MCH2. Un point clé est créé pour chaque fonction. Le champ d'analyse Réductions de primes est uniquement composé de la fonction «Réductions de primes».

Réductions de primes: Contributions destinées à prendre en charge une partie des primes d'assurance maladie et accidents obligatoires.

Contributions financières du canton et de ses communes

L'objectif est de montrer dans quelles proportions et comment les communes participent aux coûts du champ d'analyse examiné. Par ailleurs, le poids financier du champ d'analyse est indiqué dans le contexte du budget général.

Le haut du tableau présente les coûts du canton étudié, de ses communes, ainsi que l'agrégat par dépenses (agrégat ici: 101.3 millions de CHF), recettes (agrégat ici: -47.4 millions de CHF) et les transferts réciproques (dans l'agrégat toujours zéro), les recettes étant indiquées en valeur négative.

Au milieu (en gras) est déduit le calcul de la part du canton (ici: 100 %) dans les coûts totaux du champ d'analyse. Étant donné que les communes, dans le champ d'analyse Réductions de primes, participent certes à la fourniture des prestations, mais non à leur financement, leur participation financière s'élève à 0 %.

Le bas du tableau indique l'importance du champ d'analyse dans le budget général du canton, hors communes (ici: 4.5 %) et avec les communes (ici: 3.4 %).

Canton	Communes	Canton et communes
-	101.3	101.3
-	-47.4	-47.4
101.3	-101.3	-
-47.4	47.4	-
53.9	-	53.9
100%	0%	
4.5%	0.0%	3.4%
	101.3 -47.4 53.9 100%	- 101.3 - 47.4 101.3 -101.3 -47.4 47.4 53.9 - 100% 0%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

BAKBASFI 5

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Pour mieux comprendre les chiffres financiers dans le champ d'analyse, les dépenses nettes du canton sont subdivisées par unité administrative (service) et département. Il est clair pour de nombreux champs d'analyse que la classification fonctionnelle selon MCH2 ne doit pas être confondue avec la structure institutionnelle du canton. En effet, les dépenses nettes concernant un champ d'analyse sont généralement composées des données financières de plusieurs unités administratives.

Le champ d'analyse Réductions de primes fait exception, dans la mesure où seule l'unité administrative 3600 Office de l'assurance-maladie du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) est contenue.

Service	Département	Dépensens nettes
3600 Office de l'assurance-maladie (OCAM)	DEAS	53'897'873

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Analyse comparative intercantonale

On trouve schématiquement quatre étapes de calcul dans le cadre de l'analyse comparative intercantonale:

- (1) Indice des coûts standard
- (2) Ajustement structurel
- (3) Indice des coûts par cas
- (4) Différence de coûts

Chaque étape analytique s'appuie sur la précédente et peut être vérifiée dans le chapitre concernant la méthodologie du rapport principal

Coûts standard et ajustement structurel

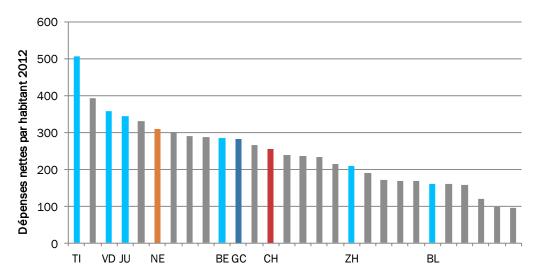
Le niveau relatif des coûts standard (indice des coûts standard) est uniquement indiqué verbalement. Ceci tient au fait que l'accent doit être mis en priorité sur les coûts par cas comme élément clé (voir encadré suivant).

- Les coûts standard sont supérieurs de 21 % à la moyenne cantonale.
- Etant donné que les primes relatives à l'assurance obligatoire des soins (AOS) ne sont en général influençables par les cantons que dans une moindre mesure et de façon indirecte (exemple de canal d'influence: choix de la clé de répartition des coûts dans le financement hospitalier), on peut considérer le montant des primes comme essentiellement structurel. Le groupe de comparaison est ainsi composé des cantons dont le niveau de primes est le plus proche de celui du canton étudié. C'est la population résidente permanente qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas

Les coûts par cas sont représentés sous forme graphique. Les coûts par cas du canton étudié sont affichés en orange, ceux de la Suisse en rouge. Si un groupe de comparaison spécifique au champ d'analyse est sélectionné, il ressort en bleu clair. Les coûts par cas moyens du groupe de comparaison propre au champ d'analyse (s'il existe) apparaissent en bleu foncé.

Dans le cas du champ d'analyse Réductions de primes, la population est le diviseur – il figure notamment dans l'étiquette de l'axe. La principale différence entre l'indice des coûts standard et l'indice des coûts par cas réside dans le fait que ce dernier est issu de l'analyse comparative avec le groupe de comparaison propre au champ d'analyse (TI, VD, JU, BE, ZH, BL).



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de $9\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 4.5 millions de CHF.

Résumé

Le résumé comprend les éléments essentiels de toutes les parties qui précèdent. En outre, la différence de coûts est calculée à partir de l'indice des coûts par cas. Pour le champ d'analyse Réductions de primes, elle s'élève à 4.5 millions de CHF.

53.9	Part de financement 100%
Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
121	
109	4.5
Population	n résidente
Prime d'assurance-maladie (ZH, BE, BL, TI, VD, JU)	
	Indice 121 109 Population Prime d'as

3 Résultats par champ d'analyse

3.1 Législatif

Définition et base de données

Le champ d'analyse Législatif est exclusivement envisagé au niveau cantonal, car il n'existe pas de chevauchements avec les administrations communales, que ce soit en matière de financement ou d'exécution des tâches. La part cantonale dans les dépenses nettes est de 100 %.

Définition

■ Législatif: Pouvoir législatif; Parlement, commissions permanentes et commissions ad hoc, votations et élections.

Contributions financières du canton et de ses communes

Législatif	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	1.7	-	1.7
Recettes en provenance de tiers	-0.0	-	-0.0
Transferts du canton aux communes	0.1	-	-
Transferts des communes au canton	-	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	1.8	-	1.8
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	0.2%	0.0%	0.1%
budget global (dépenses nettes)	0.2%	0.0%	0.1%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
1010 Grand Conseil	AUEX	1'003'767
1150 Chancellerie d'Etat, secrétariat (CHAN)	AUEX	192'001
1200 Service du Grand Conseil	AUEX	583'102
Modifications statistiques		213

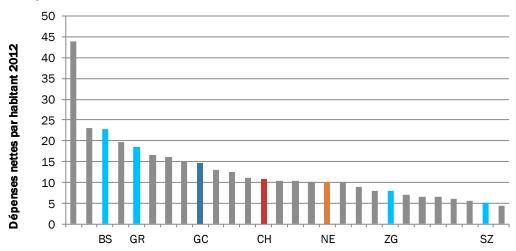
Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Analyse comparative intercantonale

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 6 % à la moyenne cantonale.
- L'examen du champ d'analyse Législatif montre qu'il existe des avantages liés à la taille dans le financement de ce champ d'analyse. Les avantages liés à la taille peuvent s'expliquer par le fait que les parlements des cantons à faible population occasionnent à peine moins de coûts que ceux des cantons à forte population. Dès lors, seuls les cantons ayant une taille de population similaire peuvent être comparés.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GR: corrigé de -2'544'480 (travaux d'entretien), GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de $31\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	1.8	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	94	
Coûts par cas	69	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Population	n résidente (SZ, ZG, BS, GR)
aroupe as comparaison	, opulation	11001d011t0 (02, 2d, b0, d1t)

3.2 Exécutif

Définition et base de données

Le champ d'analyse Exécutif est exclusivement envisagé au niveau cantonal, car il n'existe pas de chevauchements avec les administrations communales, que ce soit en matière de financement ou d'exécution des tâches. La part cantonale dans les dépenses nettes est de 100 %.

Définition

 Exécutif: Pouvoir exécutif; Conseil fédéral, gouvernements cantonaux, conseils communaux.

Contributions financières du canton et de ses communes

Exécutif	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	1.7	-	1.7
Recettes en provenance de tiers	-0.2	-	-0.2
Transferts du canton aux communes	-	-	-
Transferts des communes au canton	-	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	1.5	-	1.5
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	0.1%	0.0%	0.1%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
1100 Conseil d'Etat	AUEX	1'497'991
Modifications statistiques		-148

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

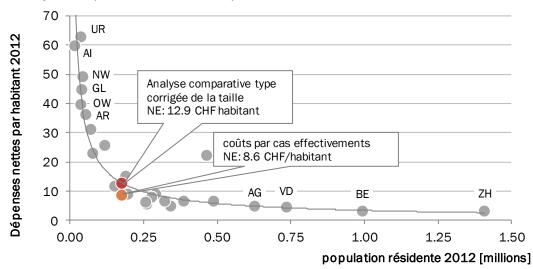
Analyse comparative intercantonale

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 4 % à la moyenne cantonale.
- Les avantages structurels liés à la taille sont encore plus perceptibles dans le champ d'analyse Exécutif que dans celui du Législatif. Ils peuvent s'expliquer par le fait que les gouvernements des cantons à faible population n'occasionnent guère moins de coûts, ou alors de façon négligeable, que ceux des cantons à forte population. Une analyse de régression OLS permet d'éliminer du calcul l'avantage de coûts pour les cantons (fortement peuplés). La correction des coûts structurels est effectuée à travers le modèle suivant, qui calcule un indice de référence corrigé du facteur taille:

 $log(coûts par cas_i) = \alpha + \beta * log(habitant_i) + u_i$

Coûts par cas (et résultat du modèle)



Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

Explications: Resultats du modele				
	Coefficient	Écart-tyne		

	Coefficient	Écart-type	t-stat	p-value
constante	1.22	0.14	8.95	***
habitant	-0.76	0.05	-14.53	***

Remarque: *** = significatif à 0.01%, degré de certitude ajusté = 85%

- Selon le modèle, un canton A qui a 1 % d'habitants en plus que le canton B présente des coûts par cas inférieurs de 0.76 % en moyenne à ceux du canton B.
- La population est très importante en tant que facteur explicatif. Le modèle explique 85 % de la variation dans les coûts par cas.

Pour une population de 175'000 habitants (Neuchâtel 2012), les coûts par cas en Suisse se situent à 12.9 CHF en moyenne en vertu du modèle. Or le canton de Neuchâtel ne dépense que 8.6 CHF. Les coûts par cas du canton de Neuchâtel sont donc inférieurs de 33 % (indice des coûts par cas 67) à la moyenne.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	1.5	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	104	
Coûts par cas	67	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison		la valeur de référence à l'aide d'une e régression

3.3 Administration générale

Définition et base de données

Le champ d'analyse Administration générale est exclusivement envisagé au niveau cantonal, car il n'existe pas de chevauchements avec les administrations communales, que ce soit en matière de financement ou d'exécution des tâches. La part cantonale dans les dépenses nettes est de $100\,\%$.

Définition

- Administration des finances et des contributions: Frais d'émission (962); gestion des fonds publics; mise en œuvre des systèmes fiscaux (y c. pénalités fiscales); offices des finances, autorités douanières, prestations de la comptabilité et du contrôle des comptes; administration financière et fiscale et prestations correspondantes à tous les niveaux de l'administration.
- Services généraux, autres: Administration générale; prestations ne pouvant être affectées à une fonction particulière.
- Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs: Bâtiments à usages multiples (en tant que tâche non déterminée).
- Administration: Gestion opérationnelle ou soutien à la formation, ainsi que coordination et monitorage de l'ensemble des politiques scolaires, des plans, des programmes et des budgets; administration et prestations des départements de l'instruction publique; octroi de licences aux instituts de formation.
- Santé publique, non mentionné ailleurs: Administration, gestion opérationnelle ou soutien d'activités comme l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination et la surveillance d'une politique étendue de la santé, des plans, des programmes et des budgets; préparation et mise en œuvre de la législation et de normes dans le domaine de la santé, comme l'octroi de concessions à des établissements médicaux, l'élaboration de conditions d'habilitation pour le personnel médical et non médical et de conditions d'autorisation pour les médicaments; activités liées à la santé et ne pouvant être associées à une fonction particulière.

Vérification des données

Les services centraux de l'administration cantonale sont compris dans le champ d'analyse Administration générale. Ils incluent les domaines suivants ²:

- Administration du personnel
- Administration des bâtiments et du foncier
- Services informatiques³
- Administration financière et fiscale
- Chancellerie d'État
- Secrétariats de direction⁴

14 BAKBASEL

_

² Y compris le contrôle des finances, la comptabilité, les archives de l'État, les huissiers-chauffeurs, le central téléphonique, l'office des communes, la feuille officielle. Il convient de souligner que les unités (à l'instar des secrétariats de direction) ne se contente souvent pas d'assumer des tâches de direction, mais sont aussi actives dans l'administration spécialisée. On remarquera que la répartition par fonction entre les tâches de direction et l'administration spécialisée dans les données n'est pas toujours conforme à la réalité.

³ Uniquement les coûts informatiques dépassant les coûts déjà acquittés en interne (compensations internes).

Les données du champ d'analyse Administration générale doivent être examinées séparément. Dans le classement par fonction des statistiques financières de l'AFF selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), les coûts/activités d'une unité administrative sont affectés à une certaine tâche (fonction). Si les coûts/activités d'une unité administrative ne sont pas affectés à une fonction précise des statistiques financières conformément à leur définition, par exemple dans le cas d'une direction (chancellerie d'État, etc.), les coûts de l'unité administrative concernée sont considérés comme des coûts/activités de l'administration générale et imputés à la fonction spéciale 022 Services généraux, autres. Mais ce problème peut aussi concerner ponctuellement des domaines spécialisés (culture, etc.) si les coûts/activités ne sont pas suffisamment détaillés dans le classement par fonction que l'AFF reçoit d'un canton. Pour produire une analyse comparative pertinente, il faut donc s'assurer que l'administration générale telle que définie ci-dessus est représentée à bon escient dans les données.⁵

Contributions financières du canton et de ses communes

Administration générale	Canton	Communes	Canton et
Administration generale	Canton	Communes	communes
Dépenses en faveur de tiers	63.4	-	63.4
Recettes en provenance de tiers	-18.1	-	-18.1
Transferts du canton aux communes	2.7	-	-
Transferts des communes au canton	-0.0	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	48.0	-	48.0
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	4.2%	0.0%	3.1%
budget global (dépenses nettes)	4.270	0.076	3.170

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

⁴ Tous les domaines: finances, sécurité publique, éducation, culture, santé, sécurité sociale, transport, bâtiment, économie.

⁵ Pour tous les cantons, les coûts de tous les secrétariats de département qui ne sont pas compris dans les fonctions 021, 022 et 029 sont comptabilisés en sus (en particulier les secrétariats des départements de l'éducation et de la santé). Les recettes du fonds de loterie sont supprimées pour tous les cantons, car elles n'ont pas de rapport avec l'exécution des tâches de l'administration générale.

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
1100 Conseil d'Etat	AUEX	-46'425
1110 Redr. finances et adapt. structures	AUEX	591'000
1150 Chancellerie d'Etat, secrétariat (CHAN)	AUEX	3'971'338
1200 Service du Grand Conseil	AUEX	-4'480
1250 S. d'achat, logistique et imprimés (SALI)	AUEX	3'957'906
2010 Secrétariat général (SDFS)	DFS	927'833
2350 Police neuchâteloise (PONE)	DJSC	101
3010 Secrétariat général (SJSC)	DJSC	671'319
3050 Service financier (SFIN)	DFS	5'583'198
3100 Service des contributions (SCCO)	DFS	13'090'308
3150 Contrôle cantonal des finances (CCFI)	CCFI	1'042'236
3200 Service juridique (SJEN)	DJSC	-232
3250 Service des ressources humaines (SRHE)	DJSC	1'665'872
3300 Office d'organisation (OORG)	DFS	102'592
3350 Serv. informatique entité neuch. (SIEN)	DFS	13'278'460
3351 SIEN - Entité neuchâteloise	DFS	76'661
3700 Service des communes (SCOM)	DFS	460'387
4010 Sercrétariat général (SDTE)	DDTE	1'029'599
5010 Secrétariat général (SEAS)	DEAS	852'289
5025 Service de statistique (STAT)	DEAS	880'445
6010 Secrétariat général (SDEF)	DEF	1'948'168
6670 Office des archives (OAEN)	DJSC	753'667
7010 Secrétariat général (SGAJ)	AUJU	349'492
9201 Fds de protection civile rég. (DJSC)	Fonds appartenant à l'Etat	51
9302 Fds réformes structure Etat (DFS)	Fonds appartenant à l'Etat	36'137
9303 Fds réformes struct. communes (DFS)	Fonds appartenant à l'Etat	150'000
5400 Evologia (EVOL)	DDTE	729'954
SCAN Service cantonal des automobiles et de la navigation	DDTE	140'844
Modifications statistiques		-4'201'099

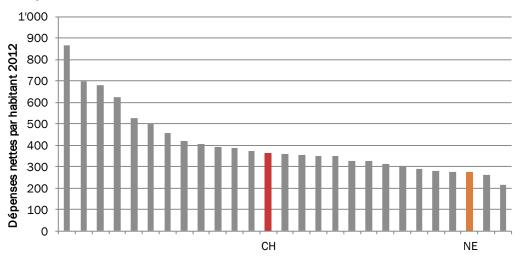
Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Analyse comparative intercantonale

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 24 % à la moyenne cantonale.
- Dans le champ d'analyse Administration générale, la population résidente permanente sert d'indicateur de besoin et la Suisse de groupe de comparaison. Les coûts standard et les coûts par cas sont ainsi identiques.

Coûts par cas



Remarque: en CHF Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 24 % à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	48.0	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	76	
Coûts par cas	76	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse

3.4 Justice

Définition et base de données

Définition

Justice: Administration, gestion opérationnelle ou soutien des juridictions civiles et pénales, des tribunaux des assurances et du système judiciaire en général; prononciation de peines pécuniaires et d'indemnités judiciaires ainsi que de mises en liberté ou du succès de mises à l'épreuve; représentation en justice ou fourniture de renseignements juridiques sur mandat de l'Etat ou de tiers financés par l'Etat ou mis à disposition par celui-ci.

Contributions financières du canton et de ses communes

Justice	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	21.6	0.2	21.9
Recettes en provenance de tiers	-4.6	-0.1	-4.8
Transferts du canton aux communes	0.0	-0.0	-
Transferts des communes au canton	-	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	17.0	0.1	17.1
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	1.5%	0.0%	1.1%
budget global (dépenses nettes)	1.5%	0.0%	1.170

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
2050 Service de la justice (JUST)	DJSC	-1'965'858
7010 Secrétariat général (SGAJ)	AUJU	739'003
7020 Tribunaux d'instance	AUJU	7'791'206
7030 Tribunal cantonal (TCAN)	AUJU	4'595'299
7040 Ministère public (PGMP)	AUJU	5'873'043
Modifications statistiques		14'193

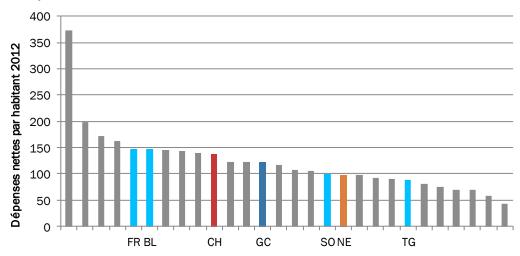
Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Analyse comparative intercantonale

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 29 % à la moyenne cantonale.
- Les champs d'analyse Justice et Exécution des peines étant des instances subordonnées, le même groupe de comparaison est utilisé pour chacun de ces champs d'analyse. Le groupe de comparaison résulte d'une analyse statistique à plusieurs niveaux. Les infractions visées par le code pénal, le nombre d'étrangers, la densité de population (CCG) et les charges particulières des villes-centres (CCS-F) sont prises en compte.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages/stat. des jugements pénaux des mineurs, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de $20\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	17.1	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	71	
Coûts par cas	80	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Densité d	e population, nombre d'étrangers,
	Dénoncia	tions selon le CP, Charges
	excessive	s des villes-centres
	(BL, FR, S	O, TG)

3.5 Hôpitaux

Définition et base de données

2012 a été l'année d'introduction du nouveau financement des hôpitaux. Ceci a entraîné pour les hôpitaux et les cantons des effets particuliers et des surcoûts qui biaisent toute analyse comparative intercantonale. Dans ce champ d'analyse, nous tenons donc exceptionnellement compte des dépenses nettes de 2013 afin de contourner ces effets spéciaux.

Tous les cantons n'ont pas de données cohérentes pour le champ d'analyse Hôpitaux. L'analyse comparative se limite donc aux cantons de ZH, BE, LU, UR, SZ, NW, ZG, FR, AR, SG, TG, TI, JU et NE.

Définition

Hôpitaux: Gestion, entretien ou soutien d'établissements dédiés au traitement hospitalier de maladies aiguës ou à l'exécution, en milieu hospitalier, de mesures médicales de réadaptation. Ces établissements sont considérés comme des hôpitaux tant du point de vue de l'art. 39, al. 1, LAA que de celui de la statistique des hôpitaux de l'OFS.

Contributions financières du canton et de ses communes

Hôpitaux	Canton	Communes	Canton et
Порітацх	Canton	Communes	communes
Dépenses en faveur de tiers	-	206.5	206.5
Recettes en provenance de tiers	-	-	-
Transferts du canton aux communes	206.5	-206.5	-
Transferts des communes au canton	-	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	206.5	-	206.5
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	17.9%	0.0%	13.5%
budget global (dépenses nettes)	11.970	0.076	13.5%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
2252 Service de la santé publique (SCSP)	DFS	206'479'025

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

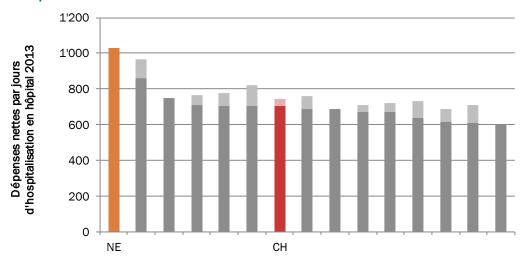
Analyse comparative intercantonale

En 2013, la part du financement des traitements aigus stationnaires prise en charge par les cantons a varié de 47 à 55 % d'un canton à l'autre. Afin d'établir une comparaison juste entre les cantons, les résultats de l'analyse comparative sont corrigés de cet effet dans un compte complémentaire: les dépenses nettes sont corrigées comme si tous les cantons avaient la même part de financement que le canton de Neuchâtel (55 %).6

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard (avant correction) sont supérieurs de 41 % à la moyenne. Après correction de l'effet des parts de financement variables, les coûts standard sont supérieurs de 34 % à la moyenne, car les parts de financement de tous les autres cantons croissent par voie de calcul vers le niveau de Neuchâtel.
- L'indicateur de besoin choisi pour le champ d'analyse Hôpitaux est le nombre de jours d'hospitalisation par canton de résidence des patients en 2013. Les charges financières d'un canton à la population plus âgée que la moyenne, qui a besoin de plus de jours de traitement stationnaire pour les soins et la réadaptation, sont reflétées par l'indicateur Jours d'hospitalisation.

Coûts par cas



Remarque: en CHF; la partie claire des colonnes indique les coûts par cas résultant de la correction de l'effet des parts de financement variables

Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

BAKBASEL 21

_

⁶ Étant donné que les dépenses nettes totales du champ d'analyse Hôpitaux ne contiennent pas uniquement les dépenses nettes des hôpitaux de soins aigus, la correction de l'effet des parts de financement ne doit pas être considérée comme exacte, mais comme approximative.

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de $46\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison. L'indice des coûts par cas après correction indique des dépenses nettes supérieures de $30\,\%$ à la moyenne, d'où une différence de coûts de 47.7 millions de CHF. Ce résultat (après correction) est repris comme résultat final dans l'étude.

Résumé

P	222.5	
Dépenses nettes [Mio. CHF]	206.5	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	134	
Coûts par cas	130	47.7
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Jours d'ho	spitalisation en hôpital
Groupe de comparaison	Moyenne	des cantons analysés

Identification des générateurs de coûts

Efficacité opérationnelle de l'Hôpital Neuchâtelois

L'efficacité opérationnelle est un générateur de coûts dans le champ d'analyse Hôpitaux. En effet, comme cela a été déjà dit précédemment, les cantons participent de façon déterminante avant tout aux coûts des soins aigus stationnaires. C'est pourquoi l'Hôpital Neuchâtelois (HNE) est soumis à l'analyse comparative de l'efficacité. Outre les soins aigus, il propose également des prestations de réadaptation.

Données et démarche

Les «Chiffres clés des hôpitaux suisses» publiés par l'OFSP pour l'année 2012 constituent la base de données grâce à laquelle l'efficacité opérationnelle de l'HNE est analysée par rapport à celle des hôpitaux de type similaire. Les données fournissent l'indicateur de performance «Journées de soins stationnaires». Pour procéder à l'analyse comparative de l'efficacité des établissements hospitaliers, il est utile de se pencher sur les coûts par unité de prestation (coûts pour les traitements stationnaires par journée de soins stationnaires), de même que sur la dotation en personnel par unité de prestation (ensemble du personnel employé par journée de soins stationnaires). L'analyse necouvre que les soins stationnaires et pas les soins ambulatoires.

Sélection des hôpitaux de comparaison

En matière de coûts, il est important par exemple de distinguer les hôpitaux d'après leur performance médicale (formation, infrastructure technique, etc.). Les hôpitaux les plus performants qui disposent de services spécialisés et du personnel qualifié correspondant, sont en mesure d'effectuer des interventions médicales plus complexes. Ainsi les hôpitaux plus performants se distinguent de ceux qui le sont moins dans la nature, l'étendue et les coûts engendrés de la prestation. En conséquence, ces critères entrent en ligne de compte pour la sélection des hôpitaux de comparaison. D'après la typologie des hôpitaux de l'OFS, l'Hôpital Neuchâtelois (HNE) est un hôpital de soins généraux de niveau 2. La comparaison de l'HNE est établie exclusivement avec les hôpitaux du même type.

Résultats de l'analyse comparative de l'efficacité

La figure suivante montre le résultat de l'analyse comparative de l'efficacité opérationnelle. Les coûts stationnaires de l'HNE par journée de soins stationnaires pour les traitements aigus s'établissent à 2'164 CHF, contre 1'802 CHF en moyenne dans les hôpitaux de comparaison du même type, les coûts de l'HNE dépassant ainsi de 20 % ceux de ses hôpitaux de comparaison. La dotation totale en personnel de l'hôpital⁷ par journée de soins ⁸ dépasse de 8 % la moyenne du groupe de comparaison. Quant aux coûts stationnaires par journée de soins stationnaires dans le secteur de la réadaptation (956 CHF), ils sont également supérieurs à la moyenne de ceux des hôpitaux de comparaison (802 CHF) – de 19 % au total. ⁹

Efficacité opérationnelle de l'Hôpital Neuchâtelois (HNE)

	Coûts stationnaires			Dotatio	n en p	ersonnel
	NE	CH	Indices	NE	CH	Indices
Activité	[CHF]	[CHF]		[EPT]	[EPT]	
Traitements aigus	2'164	1'802	120	16	15	108
Réadaption	956	802	119	*	*	*

Remarque: CH: Ø des hôpitaux de comparaison en Suisse; Dotation en personnel: EPT pour 1'000 journées de soins stationnaires; Étant donné que les soins aigus pèsent davantage que les prestations de réadaptation dans les activités de l'hôpital, le résultat pour la dotation (totale) en personnel est indiqué dans la ligne des soins aigus Source: OFS, OFSP, BAKBASEL

Résumé

L'Hôpital Neuchâtelois (HNE) présente un besoin en ressources élevé par rapport aux hôpitaux de comparaison du même type, aussi bien en ce qui concerne ses coûts stationnaires (resp. 20 % et 19% au-dessus de la moyenne) qu'en matière de dotation en personnel (8 % au-dessus de la moyenne). Ceci vaut tant pour les prestations stationnaires en matière de réadaptation que pour les traitements aigus stationnaires. Ainsi, les coûts d'exploitation élevés par journée de soins sont un facteur expliquant en partie les coûts par cas supérieurs à la moyenne dans le champ d'analyse Hôpitaux.

⁷ Par «dotation totale en personnel», on entend la dotation en personnel dans tous les secteurs de prestations de l'hôpital [aussi bien les soins aigus stationnaires et ambulatoires que les traitements stationnaires et ambulatoires de réadaptation]. Bien que souhaitable, il n'est pas possible d'opérer une distinction par secteur de prestations avec les données existantes.

⁸ Journées de soins stationnaires pour les traitements aigus et la réadaptation.

⁹ Limites: La nature des interventions médicales qui sont effectuées dans le secteur stationnaire d'un hôpital exerce une influence prépondérante sur les coûts par journée de soins. Pour se prononcer définitivement sur l'efficacité, il serait utile d'opérer une autre différenciation de la base statistique, de façon à permettre une sélection encore plus rigoureuse des hôpitaux de comparaison. Il manque ici en particulier des informations sur l'éventail de l'offre médicale par hôpital et sur le cost-weight respectif des différents traitements. La présente étude ne peut fournir qu'une première impression générale de l'efficacité relative des hôpitaux.

3.6 Personnes âgées

Définition et base de données

Définition

- Homes médicalisés et maisons pour personnes âgées: Gestion, entretien ou soutien d'établissements fonctionnant 24h sur 24 et accueillant des personnes pour un traitement ou une prise en charge résidentielle. Le séjour en home médicalisé peut être motivé par des raisons médicales ou sociales et il dure en principe un certain temps (définition d'après la Statistique des institutions médico-sociales de l'OFS).
- Soins ambulatoires: Soins extrahospitaliers, soins à domicile, sociétés de samaritains, service de repas à domicile (non subventionné) etc.
- Assurance-vieillesse et survivants AVS: Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (RS 831.10); contributions des pouvoirs publics; caisses de compensation et agences communales.
- Prestations complémentaires AVS: Prestations complémentaires de la Confédération et des cantons conformément à la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC RS 831.30).
- Logements pour aînés (sans soins): Foyers pour personnes âgées, résidences pour personnes âgées, appartements pour personnes âgées, maisons de retraite (sans suivi médical ni soins).
- Prestations de vieillesse: Prestations et contributions vieillesse non comprises dans les fonctions 531 à 534; soutien des institutions d'aide aux personnes âgées (par ex. Pro Senectute).

Contributions financières du canton et de ses communes

Personnes âgées	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	1.4	136.3	137.7
Recettes en provenance de tiers	-	-19.7	-19.7
Transferts du canton aux communes	135.1	-135.1	-
Transferts des communes au canton	-19.6	19.6	-
Contribution financière (dépenses nettes)	116.9	1.0	118.0
Part de financement	99%	1%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	10.1%	0.3%	7.7%

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
2252 Aide hospitalière	DFS	23'876'309
2253 Etablissements pour personnes âgées	DFS	34'434'970
3550 Service de l'action sociale (SASO)	DEAS	240'000
5020 AVS / AI (CCNC)	DEAS	58'362'651

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

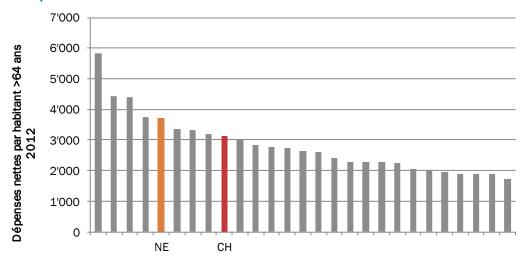
26 BAKBASFI

Analyse comparative intercantonale

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 24 % à la moyenne cantonale.
- Comme indicateur de besoin dans le champ d'analyse Personnes âgées, on utilise le nombre d'habitants âgés de plus de 64 ans. La Suisse forme le groupe de comparaison.

Coûts par cas



Remarque: en CHF Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de $18\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 18,3 millions de CHF.

Résumé

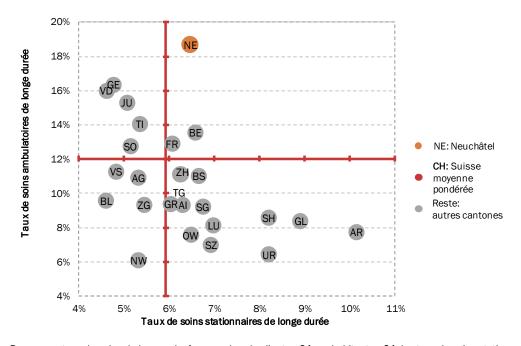
Dépenses nettes [Mio. CHF]	118.0	Part de financement 99%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	124	
Coûts par cas	118	18.3
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente >64 ans
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse

Identification des générateurs de coûts

Taux de soins stationnaires et ambulatoires de longue durée

L'un des principaux facteurs de coût est le taux de recours aux prestations de soin dans la population +64. La probabilité que des personnes âgées reçoivent des soins de longue durée dans le canton de Neuchâtel est supérieure à la moyenne suisse, comme le montre la figure suivante. Le taux de personnes traitées en stationnaire (supérieur de 9 %) comme en ambulatoire (supérieur de 55 %) est supérieur à la moyenne suisse. La figure suivante indique les taux de soins stationnaires et ambulatoires de longue durée.

Les taux de soins stationnaires et ambulatoires de longue durée



Remarque: taux de soins de longue durée = nombre de clients +64 par habitants +64; les taux de soins stationnaires et ambulatoires de longue durée ne sont pas directement comparables dans cette figure. Le taux de soins stationnaires est calculé à partir du nombre de clients au 31.12.2012, alors que le taux de soins ambulatoires est calculé à partir du nombre de clients sur toute l'année Source: OFSP, OBSAN, OFS, BAKBASEL

Dans le groupe des cantons latins, on observe que les taux de soins ambulatoires de longue durée sont plutôt élevés et ceux de soins stationnaires plutôt bas par comparaison. La mise à disposition de prestations de soins suit généralement le principe «ambulatoire avant stationnaire». Ce principe est pertinent tant du point de vue des besoins des bénéficiaires, qui préfèrent vivre le plus longtemps possible chez eux, que du point de vue financier et politique, car le coût des soins stationnaires pour l'État est beaucoup plus élevé que celui des soins ambulatoires. La politique de soins du canton de Neuchâtel doit donc mettre l'accent à bon escient sur les soins ambulatoires. Cependant, on constate aussi que le canton de Neuchâtel présente une fréquentation supérieure à la moyenne, surtout pour les soins ambulatoires, mais aussi pour les soins stationnaires.

Comparaison de la participation des patients

Les coûts par cas des soins de longue durée sont déterminés par la participation des patients aux coûts des soins. En la matière, l'ASSASD et Curaviva mettent à disposition des comparaisons intercantonales (datant de 2013). Conformément au nouveau financement des soins, les cantons disposent de marges de manœuvre dans la détermination de la participation des patients aux coûts des soins. Le montant journalier maximal de la participation des patients aux soins ambulatoires s'élève à 15,95 CHF dans toute la Suisse. Des règles similaires existent pour les soins stationnaires. Les cantons peuvent faire participer les clients des homes médicalisés aux coûts à hauteur maximale de 21,60 CHF par jour ou 20 % du forfait journalier LAMal le plus élevé¹⁰ (qui se monte à 108 CHF dans le niveau de soins 12, le plus élevé).

Ce sont surtout les cantons où l'on observe des coûts par cas élevés dans le champ d'analyse Personnes âgées qui présentent des participations des patients plutôt faibles. Il s'agit des cantons de FR, GE, JU, VD (pour l'ambulatoire et le stationnaire) et de BS, NE, TI, ZH (pour l'ambulatoire). Dans le canton de Neuchâtel, le recours aux soins ambulatoires de longue durée est donc attrayant pour les clients potentiels, ce qui se reflète dans la forte fréquentation. Dans les soins stationnaires de longue durée, au contraire, c'est la participation maximale des patients qui est appliquée, ce qui rend ce type de soins moins attrayant.

Analyse comparative de l'efficacité des homes médicalisés du canton de Neuchâtel

Les coûts par cas sont également tirés par les contributions publiques aux fournisseurs de prestations stationnaires que sont les homes médicalisés (ou établissements médico-sociaux - EMS). Le nouveau financement des soins attribue aux cantons la couverture du financement résiduel des coûts des soins généraux. Ainsi, le besoin de subventions de la part des institutions est notamment déterminé par l'efficacité économique des fournisseurs de la prestation. Celle-ci influence le montant des coûts non couverts qui seront dus dans le cadre du financement résiduel.

Les «Chiffres-clés des EMS suisses» publiés par l'OFSP pour l'année 2012 fournissent une vaste base de données pour étudier l'efficacité de la gestion des homes médicalisés. L'objectif est d'obtenir des indications sur l'efficacité de gestion des homes médicalisés par rapport aux autres établissements du même type en Suisse.

Seuls les homes médicalisés présentant des similitudes en termes de spécialités et de facteurs de coûts sont comparés entre eux. En ce qui concerne les homes médicalisés, on utilise les critères de l'âge moyen des clients (spécialité) ainsi que de l'intensité moyenne des soins prodigués aux clients (facteur de coûts). Le premier critère permet d'opérer la distinction entre les soins liés à l'âge et les autres soins, qui traitent des pathologies non liées à l'âge et impliquent ainsi des besoins différents chez les clients sur le plan des soins, de la prise en charge médicale et sociale. Le deuxième critère garantit une comparaison équitable: ainsi, un établissement présentant une intensité des soins élevée (en termes de personnel et de coûts) ne sera comparé qu'avec des établissements présentant une intensité des soins similaire.

BAKBASEL 29

¹⁰ LAMal: loi fédérale sur l'assurance-maladie (au 1er mars 2014).

Homes médicalisés dans le canton de Neuchâtel

57 homes médicalisés sont implantés dans le canton du Neuchâtel selon l'OFSP (2012) – dont 51 dans les soins aux personnes âgées. Le tableau suivant présente ces 51 établissements en fonction de l'intensité des soins prodigués. L'intensité des soins des divers établissements varie entre le niveau 4 et le niveau 11 (sur 12 niveaux). Les établissements sont à présent comparés avec tous les autres établissements de Suisse spécialisés dans les soins aux personnes âgées et présentant une intensité moyenne des soins équivalente à celle des établissements neuchâtelois.

Deux indicateurs sont comparés: d'une part les coûts d'exploitation par journée de soins, d'autre part le personnel employé (qualifié et non qualifié) par journée de soins.

Résultats

- Les coûts et la dotation en personnel par journée de soins se situent pour la plupart des homes médicalisés au-dessous de la moyenne des établissements du même type dans le reste de la Suisse. C'est le cas pour tous les niveaux d'intensité des soins.
- Seuls cinq homes médicalisés sur les 51 soumis à la comparaison présentent des coûts supérieurs à la moyenne.
- Les coûts des homes médicalisés sont déterminés par le personnel employé, car ces soins requièrent un personnel important. C'est pourquoi les faibles coûts par journée de soins des fournisseurs de prestation du canton de Neuchâtel se traduisent également dans une faible dotation en personnel par journée de soins.
- Au total, 13 homes médicalisés sur les 51 du canton de Neuchâtel présentent une dotation en personnel supérieure à la moyenne.

Tab. 3-1 Personnes âgées: Analyse comparative de l'efficacité des homes médicalisés du canton de Neuchâtel

				Coûts totaux par journée de soins		Personnel par journée de soins			
		ø-is	Ø-AM	He.	Ø-He.	Ind.	He.	Ø-He.	Ind.
				NE	CH		NE	CH	
Établissement	Commune			[CHF]	[CHF]		[EPT]	[EPT]	
La Chomette	Chaumont	4	76	234	242	97	2.5	2.3	108
He. L'Escale	La Chaux-De-Fonds	5	75	227	273	83	1.9	2.6	74
le Foyer Armée du Salut	Neuchatel	5	77	232	273	85	1.9	2.6	73
He. La Perlaz	St-Aubin	5	84	218	273	80	1.9	2.6	75
Mon Foyer	Dombresson	6	83	251	305	82	2.2	2.9	77
Le Temps Présent HM	La Chaux-De-Fonds	6	83	314	305	103	3.0	2.9	103
He. Le Pivert	Les Geneveys-Sur-Cof.	6	80	231	305	76	3.0	2.9	102
Rés. La Source sa HM	Bole	7	87	263	322	82	2.3	3.0	78
Rés. en Segrin	Cortaillod	7	84	274	322	85	3.0	3.0	101
HM Dubied	Couvet	7	83	286	322	89	2.6	3.0	88
He. St-Joseph	Cressier	7	82	272	322	84	2.7	3.0	90
HM les Sugits	Fleurier	7	83	261	322	81	2.5	3.0	84
HM Vert-Bois	Fontainemelon	7	82	278	322	86	2.3	3.0	79
HM Chantevent	Fresens	7	80	269	322	84	2.8	3.0	94
Fond. La Rés. HM	Le Locle	7	85	291	322	90	2.7	3.0	90
HM le Martagon	Les Ponts-De-Martel	7	82	283	322	88	2.6	3.0	88
He. de l'Ermitage	Neuchatel	7	81	259	322	80	2.1	3.0	70
Le Clos	Neuchatel	7	80	287	322	89	2.3	3.0	77
La Lorraine sa HM	Bevaix	8	79	280	323	86	2.7	2.9	93
Rés. Les Pommiers	Bevaix	8	80	323	323	100	3.2	2.9	111
He. Les Peupliers	Boudry	8	80	248	323	77	3.2	2.9	110
He. Clairval	Buttes	8	83	251	323	78	2.5	2.9	88
He. La Colombe	Colombier	8	80	261	323	81	2.6	2.9	91
Le Foyer de la Côte HM	Corcelles	8	85	293	323	91	2.6	2.9	90
Rés. Bellerive	Cortaillod	8	83	294	323	91	2.7	2.9	93
HM Val-Fleuri	Fleurier	8	83	245	323	76	2.4	2.9	84
HM La Sombaille	La Chaux-De-Fonds	8	84	285	323	88	2.5	2.9	89
HM Les Arbres	La Chaux-De-Fonds	8	84	312	323	96	2.7	2.9	93
Rés. Les Marronniers	La Cote-Aux-Fees	8	82	265	323	82	2.6	2.9	91
Foyer du Bonheur	La Cote-Aux-Fees	8	82	239	323	74	2.5	2.9	88
HM Le Foyer	La Sagne	8	85	301	323	93	2.8	2.9	97
Fond. Clos-Brochet HM	Neuchatel	8	84	289	323	89	2.5	2.9	88
HM Les Charmettes	Neuchatel	8	85	305	323	94	2.8	2.9	98
He. de la Béroche la Font.	Sauges-Près-St-Aubin	8	86	306	323	95	2.7	2.9	94
Rés. Médicalisée L'Arc-En-Ciel	Vilars Ne	8	85	298	323	92	2.5	2.9	86
He. Les Jonchères	Bevaix	9	82	261	332	79	2.4	3.0	80
La Rés. Le Littoral Fond. Espace	Bevaix	9	83	339	332	102	2.8	3.0	93
Les Lilas HM	Chezard-St-Martin	9	83	284	332	85	3.1	3.0	104
HM du Val-De-Ruz	Fontaines	9	82	300	332	90	2.6	3.0	86
HM Bellevue	Le Landeron	9	85	275	332	83	2.6	3.0	86
HM Les Fritillaires	Le Locle	9	83	302	332	91	3.1	3.0	103
He. La Gentilhommière	Le Locle	9	81	281	332	85	2.6	3.0	87
Le Châtelard HM	Les Brenets	9	79	277	332	83	2.5	3.0	85
Cnp - Les Thuyas Et la Ramée	Marin-Épagnier	9	68	578	332	174	3.8	3.0	126
He. Les Myosotis	Neuchatel	9	85	240	332	72	2.4	3.0	81
Rés. Le Castel	St-Blaise	9	84	314	332	95	3.6	3.0	121
He. du Petit-Chézard	St-Martin	9	82	310	332	93	2.3	3.0	77
HM La Licorne	Fenin	10	76	297	351	85	3.1	2.9	106
HM Beaulieu	Hauterive	10	83	294	351	84	2.8	2.9	96
He. des Bayards	Les Bayards	11	76	318	370	86	3.2	3.2	102
Rés. des Trois-Portes	Neuchatel	11	83	403	370	109	3.9	3.2	125

Remarque: HM: Home Médicalisé; He.: Home; Rés.: Résidence; Ø-IS: indice de l'intensité moyenne des soins prodigués aux clients des homes; Ø-AM: âge moyen des clients lors de leur admission dans le home médicalisé; Ø-homes CH: moyenne suisse des homes médicalisés de comparaison Source: OFSP, OFS, BAKBASEL

Résumé

Le canton de Neuchâtel rend les soins ambulatoires plus attrayants que les soins stationnaires et mène ainsi une politique de soins moderne. Mais le recours du groupe d'âge +64 aux soins de longue durée est exceptionnellement élevé dans le canton. Les deux types de soins (stationnaires et ambulatoires) sont plus utilisés que la moyenne, ce qui explique les dépenses nettes supérieures de 18 % à la moyenne. L'analyse complémentaire montre également qu'une hausse de la participation des patients aux soins ambulatoires de longue durée peut avoir un effet positif sur les dépenses nettes. L'efficacité opérationnelle des homes médicalisés du canton de Neuchâtel est bonne.

3.7 Prévention de la santé

Définition et base de données

Définition

- Abus d'alcool et de drogues: Mesures prophylactiques et thérapeutiques.
- Lutte contre les maladies, autres: Administration, contrôle, gestion ou soutien des services de santé publique: gestion de banques du sang (collecte, traitement, stockage, transport), dépistage (cancer, tuberculose, MST), prévention (immunisation, vaccinations), surveillance (nutrition et santé infantiles), récolte de données épidémiologiques, etc.; rédaction et diffusion d'informations relatives aux services de santé publique; prestations assurées par des équipes spécialisées sur les lieux de travail ou sur d'autres sites non médicaux; services de santé publique non liés à un hôpital, une clinique ou un médecin.
- Service médical des écoles: Prestations de santé publique assurées par des équipes spécialisées, dans les écoles (par ex. dentiste scolaire).
- Contrôle denrées alimentaires: Inspections dans les entreprises; inspections dans les laboratoires; contrôle du respect des prescriptions légales.

Contributions financières du canton et de ses communes

Prévention de la santé	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	6.4	9.8	16.2
Recettes en provenance de tiers	-2.0	-1.6	-3.6
Transferts du canton aux communes	7.1	-7.1	-
Transferts des communes au canton	-0.6	0.6	-
Contribution financière (dépenses nettes)	10.9	1.7	12.6
Part de financement	86%	14%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	0.9%	0.5%	0.8%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
2250 Service de la santé publique (SCSP)	DFS	822'764
3651 S. des instit. adultes et mineurs (SIAM)	DJSC	5'546'720
5151 S. consomm. et aff. vétérinaires (SCAV)	DDTE	4'556'489
Modifications statistiques		11'837

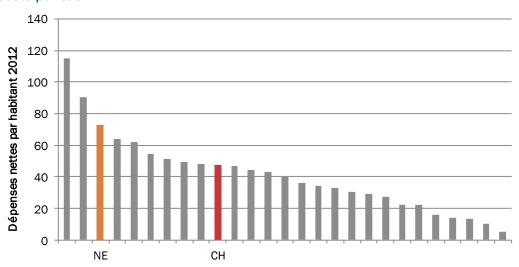
Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Analyse comparative intercantonale

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 53 % à la moyenne cantonale.
- Dans le champ d'analyse Administration générale, la population résidente permanente sert d'indicateur de besoin et la Suisse de groupe de comparaison. Les coûts standard et les coûts par cas sont ainsi identiques.

Coûts par cas



Remarque: en CHF Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas supérieur à la moyenne (ICC = 153) est surtout dû aux subventions élevées versées aux organisations privées à but non lucratif (code groupe thématique: 3636), et entraîne une différence de coûts de 4.4 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	12.6	Part de financement 86%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	153	
Coûts par cas	153	4.4
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse

3.8 Églises et affaires religieuses

Définition et base de données

Définition

Églises et affaires religieuses: Administration, gestion opérationnelle ou soutien des églises et des affaires religieuses.

Contributions financières du canton et de ses communes

Églises et affaires religieuses	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	-	3.2	3.2
Recettes en provenance de tiers	-	-0.0	-0.0
Transferts du canton aux communes	1.6	-1.6	-
Transferts des communes au canton	-	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	1.6	1.7	3.2
Part de financement	48%	52%	
Part de la contribution financière dans le	0.1%	0.4%	0.2%
budget global (dépenses nettes)	0.1%	70 U.4 70	0.270

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

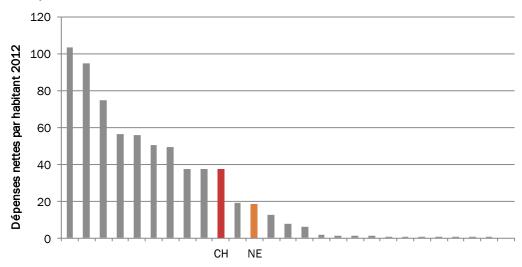
Service	Département	Dépenses nettes
3050 Service financier (SFIN)	DFS	1'560'000

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 50 % à la moyenne cantonale.
- Les différences de coûts d'un canton à l'autre dans le champ d'analyse Églises et affaires religieuses sont marquées par la structure fédéraliste du financement des églises. Alors que le canton de Vaud ne prélève pas d'impôt ecclésiastique et règle le financement entièrement par le biais des impôts cantonaux, d'autres cantons confient le financement aux églises.
- Certes, le canton de Neuchâtel perçoit l'impôt ecclésiastique sur les personnes physiques et morales, mais son paiement reste facultatif.
- Dans le champ d'analyse Églises et affaires religieuses, la population résidente permanente sert d'indicateur de besoin et la Suisse de groupe de comparaison. Les coûts standard et les coûts par cas sont ainsi identiques.

Coûts par cas



Remarque: en CHF Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 50 % à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	3.2	Part de financement 48%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	50	
Coûts par cas	50	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse

3.9 Police

Définition et base de données

Définition

- Police: Engagement des forces de police régulières et auxiliaires, de la police des frontières et des polices portuaires ainsi que des autres unités de police spéciales entretenues par les pouvoirs publics; école de police.
- Sécurité routière: Réglementation et contrôle du trafic routier.

Contributions financières du canton et de ses communes

Police	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	67.0	13.3	80.3
Recettes en provenance de tiers	-21.6	-2.6	-24.2
Transferts du canton aux communes	0.5	-0.5	-
Transferts des communes au canton	-8.4	8.4	-
Contribution financière (dépenses nettes)	37.4	18.7	56.1
Part de financement	67%	33%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	3.2%	5.0%	3.7%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
2050 Service de la justice (JUST)	DJSC	-16'336'651
2350 Police neuchâteloise (PONE)	DJSC	53'365'607
4010 Sercrétariat général (SDTE)	DDTE	649'600
2205 Service pénitentiaire	DJSC	-115'878
2351 Ecole rég. d'aspirants police (ERAP)	DJSC	-232'299
Modifications statistiques		74'406

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 1 % à la moyenne cantonale.
- La police s'acquitte de nombreuses tâches. Ses principales missions sont, outre la prévention, la lutte et la sensibilisation en matière de criminalité, également la sécurité routière, le maintien de la sécurité lors de grands évènements sportifs et culturels ou la protection des bâtiments et des personnes.
- Ainsi, plusieurs facteurs variables d'un canton à l'autre influencent également les charges financières qu'un canton (et ses communes) ont à assumer sur le plan structurel pour établir un niveau de sécurité suffisant. Ce sont par exemple:
 - la situation économique de la population (chômage, pauvreté, ...),
 - la composition sociale de la population (proportion d'immigrés, ...),
 - la densité de la population,
 - la densité du trafic dû aux navetteurs qui traversent les frontières cantonales ou nationales.

Coûts par cas

Dans le champ d'analyse Police, il convient donc d'opérer une régression multivariable OLS pour corriger les données des coûts structurels, afin d'obtenir un indice de référence pertinent pour le canton de Neuchâtel. L'équation type fait intervenir des variables socio-économiques, la structure de peuplement et la densité de population, de même que l'accessibilité.

log(coûts par cas i) =

 $\beta_0 + \beta_1$ * densité de population_i + β_2 * structure de peuplement_i + β_3 * accessibilité_i + β_4 *log(nom. d'étrangers_i) + β_5 *log(nom. de chômeurs_i) + β_6 *log(nom. d'habitants moins de 12 ans_i)

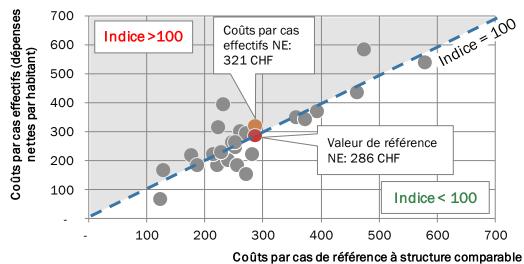
·	Coefficient	Écart-type	t-stat	p-value
constante	6.10	0.60	10.20	***
densité de population	0.19	0.04	4.45	***
structure de peuplement	6.42	1.59	4.05	***
accessibilité	0.008	0.00	7.32	***
log(nombre d'étrangers)	0.61	0.26	2.33	*
log(nombre de chômeurs)	0.77	0.22	3.48	**
log(nom. d'habitants -12)	-1.41	0.28	-4.99	***

Remarque: *** = sign. à 0.1%; ** = sign. à 1.0%; * = sign. à 5.0%; degré de certitude ajusté = 59%

- Les coefficients ont les signes attendus: à l'exception du nombre d'habitants âgés de moins de 12 ans, toutes les variables explicatives présentent un signe positif. Selon le modèle, les dépenses nettes dans le champ d'analyse Police augmentent avec la densité de population, le nombre d'étrangers et le nombre de chômeurs.
- Structure de peuplement: plus il y a de petits lotissements, plus les coûts des missions de police sont élevés car il revient d'autant plus cher de maintenir une présence policière.
- Le nombre d'habitants de moins de 12 ans présente un signe négatif, ce qui indique que les besoins baissent avec le nombre croissant d'enfants (et donc de familles).
- La variable de l'accessibilité fournit ainsi un tableau de l'activité de trafic pendulaire (et de son potentiel). Un trafic élevé vient majorer d'autant le coût de la sécurité routière. En outre, une accessibilité élevée aurait tendance à augmenter la probabilité de certains délits (comme les cambriolages).

- La figure suivante montre les coûts par cas effectifs et les coûts par cas de référence à structure comparable.
- Si le point d'un canton se trouve au-dessous de la ligne pointillée «Indice=100», ses coûts par cas sont alors inférieurs à la moyenne. S'il est sur ligne, il se situe précisément dans la moyenne de la Suisse en ce qui concerne les variables étudiées.
- Le point du canton de Neuchâtel est au-dessus de la ligne, ce qui indique des coûts par cas supérieurs à la moyenne.

Coûts par cas effectifs et coûts par cas de référence à structure comparable



Remarque: en CHF Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

Le modèle permet de calculer un indice de référence (valeur de comparaison) de 286 CHF par habitant (point rouge). Or le canton de Neuchâtel dépense 321 CHF par habitant (point orange). L'indice des coûts par cas est de 112, la différence de coûts de 6.1 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	56.1	Part de financement 67%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	99	
Coûts par cas	112	6.1
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Calcul de la valeur de référence à l'aide d'une analyse de régression.	

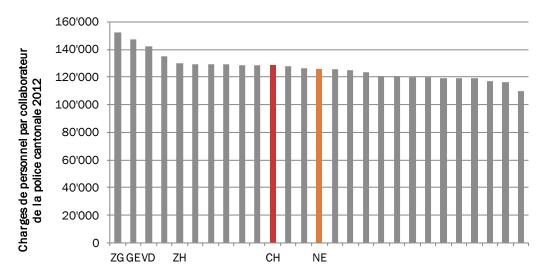
Identification des générateurs de coûts

Les générateurs de coûts possibles dans le champ d'analyse Police sont les charges de personnel par collaborateur de la police cantonale, de même que la densité policière. Ils font l'objet d'une analyse comparative comme suit.

Analyse comparative des charges de personnel par collaborateur de la police cantonale

Afin d'identifier un éventuel facteur de coût, cette section se penche sur les charges de personnel par collaborateur de la police cantonale (hors police communale) en s'appuyant sur les statistiques financières des cantons *hors* communes afférentes.

Charges de personnel par collaborateur de la police cantonale 2012



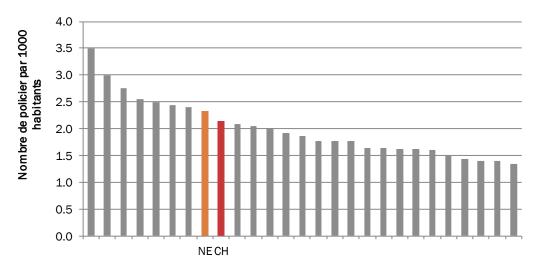
Remarque: en CHF Source: KKPKS: Etat du personnel de la police, AFF, BAKBASEL

La figure montre que les charges de personnel par collaborateur de la police du canton de Neuchâtel sont légèrement inférieures à la moyenne. À Neuchâtel, elles sont inférieures d'environ 2 % à la moyenne suisse. Ce sont surtout dans les cantons urbains à fort potentiel de ressources ou dans les villes-centres de Zurich, Genève et Lausanne que ces charges sont plus élevées. Il semble ainsi que des charges du personnel rapportées au nombre de collaborateurs ne contribuent pas de façon déterminante à la différence de coûts élevée.

Densité policière

La densité policière est un autre facteur de coût. Elle indique le nombre de policier en service par habitant. La figure suivante représente la densité policière par canton.

Densité policière par habitant 2012



Source: KKPKS: Etat du personnel de la police, BAKBASEL

La figure ci-dessus montre que le canton de Neuchâtel (2.3 policiers pour 1'000 habitants) présente une densité policière supérieure à la moyenne suisse (2.1 policiers pour 1'000 habitants). Globalement, la densité policière est supérieure de 9 % à la moyenne de la Suisse. Cela devrait entraîner des frais de personnel plus élevés et contribuer à augmenter les dépenses nettes.

Résumé

L'analyse complémentaire dans le champ d'analyse Police montre que l'indice élevé des coûts par cas n'est pas dû à des charges de personnel (par collaborateur) supérieures à la moyenne, mais à une densité policière supérieure à la moyenne.

3.10 Exécution des peines

Définition et base de données

Définition

Exécution des peines: Administration, gestion opérationnelle ou soutien des prisons et des autres institutions destinées à la privation de liberté et à la réinsertion de malfaiteurs, comme les fermes-prisons, les centres d'éducation surveillée, les homes pour délinquants juvéniles, les instituts psychiatriques destinés à interner les malfaiteurs jugés irresponsables de leurs actes.

Contributions financières du canton et de ses communes

Exécution des peines	Canton	Communes	Canton et
Execution des penies	Canton	Communes	communes
Dépenses en faveur de tiers	14.5	5.8	20.3
Recettes en provenance de tiers	-0.9	-2.5	-3.4
Transferts du canton aux communes	5.8	-5.8	-
Transferts des communes au canton	-2.5	2.5	-
Contribution financière (dépenses nettes)	16.8	-	16.8
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	1.5%	0.0%	1.1%
budget global (dépenses nettes)	1.5%	0.0%	1.170

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

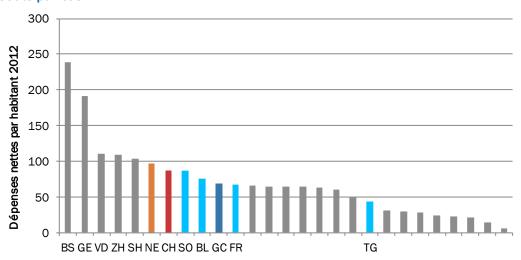
Service	Département	Dépenses nettes
2205 Service pénitentiaire (SPNE)	DJSC	15'491'095
2220 Service de probation (PROB)	DJSC	1'345'121
Modifications statistiques		-481

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 12 % à la moyenne cantonale.
- Les champs d'analyse Justice et Exécution des peines étant des instances subordonnées, le même groupe de comparaison est utilisé pour chacun de ces champs d'analyse. Le groupe de comparaison résulte d'une analyse statistique à plusieurs niveaux. Les infractions visées par le code pénal, le nombre d'étrangers, la densité de population (CCG) et les charges particulières des villes-centres (CCS-F) sont prises en compte.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, sans GR (inconsistance des données), GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de $41\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 4.9 millions de CHF.

Résumé

16.8	Part de financement 100%
Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
112	
141	4.9
Population	n résidente
Dénonciat excessives	e population, nombre d'étrangers, cions selon le CP, Charges s des villes-centres 60, TG)
	Indice 112 141 Population Densité de

3.11 Défense

Définition et base de données

Définition

- Défense militaire: Gestion des activités et des prestations de défense militaire; prestations opérationnelles d'ingénierie, de transports, de communication et d'information.
- Défense civile: Gestion des activités et des prestations de défense civile (protection civile notamment); élaboration de plans en cas de catastrophe; organisation d'exercices avec le concours d'institutions civiles et de la population civile; prestations opérationnelles ou soutien des forces de défense civile.

Contributions financières du canton et de ses communes

Défense	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	6.5	3.8	10.3
Recettes en provenance de tiers	-5.4	-1.5	-6.9
Transferts du canton aux communes	3.1	-3.1	-
Transferts des communes au canton	-3.0	3.0	-
Contribution financière (dépenses nettes)	1.2	2.2	3.4
Part de financement	36%	64%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	0.1%	0.6%	0.2%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

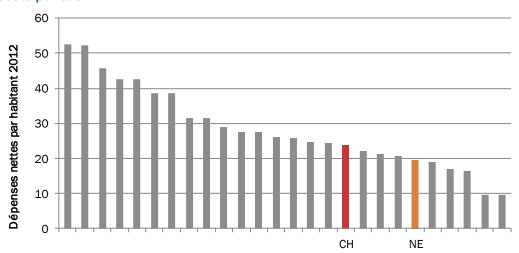
Service	Département	Dépenses nettes
2700 S. de la sécurité civile et militaire (SSCM)	DJSC	1'817'526
3401 Entretien et exploitation des bâtiments	DFS	-3'500
9201 Fds de protection civile rég. (DJSC)	Fonds appartenant à l'Etat	-51'134
9202 Fonds contributions de remplacement	Fonds appartenant à l'Etat	-297'600
des abris PC		
Modifications statistiques		-251'756

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 18 % à la moyenne cantonale.
- Dans le champ d'analyse Administration générale, la population résidente permanente sert d'indicateur de besoin et la Suisse de groupe de comparaison. Les coûts standard et les coûts par cas sont ainsi identiques.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, sans JU (inconsistance des données) Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 18 % à la moyenne du groupe de comparaison. La différence de niveau n'est pas imputable à des dépenses plus faibles mais surtout à des recettes supérieures à la moyenne.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	3.4	Part de financement	36%
	Indice	Différence de coûts [Mi	io. CHF]
Coûts standard	82		
Coûts par cas	82		0.0
Ajustement structurel			
Indicateur des besoins	Population	n résidente	
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse	

3.12 Culture

Définition et base de données

Définition

- Musées et arts plastiques: Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien de divers musées (y compris aux musées en plein air), d'archives historiques, de galeries d'art (sculpture, peinture, photo), de halles d'exposition, etc.; aide aux artistes (designers, compositeurs ou autres) et aux organisations actives dans la promotion d'activités culturelles.
- Bibliothèques: Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien des bibliothèques; promotion ou soutien des sociétés de lecture.
- Concerts et théâtre: Gestion opérationnelle entretien ou soutien des manifestations musicales et théâtrales; promotion de la musique, de la danse, du théâtre, des comédies musicales, de l'opéra et du cirque.
- Culture, non mentionné ailleurs: Jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaire; promotion d'événements culturels non compris dans les fonctions 311, 312, 321 ou 322.
- Films et cinéma: Promotion de la production et de la distribution de films.
- Mass medias: Promotion de matériel culturel destiné à la diffusion télévisée, radiophonique ou sur Internet; promotion d'écrivains, de l'édition de livres et de journaux; salons du livre et productions multimédias.

Contributions financières du canton et de ses communes

Culture	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	2.7	50.0	52.7
Recettes en provenance de tiers	-0.3	-8.6	-8.9
Transferts du canton aux communes	14.1	-14.1	-
Transferts des communes au canton	-0.2	0.2	-
Contribution financière (dépenses nettes)	16.3	27.6	43.9
Part de financement	37%	63%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	1.4%	7.4%	2.9%

Remarque: en millions CHF Source: AFF. BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

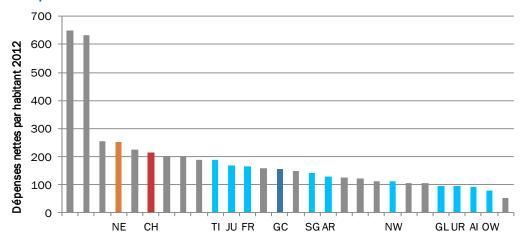
Service	Département	Dépenses nettes
1100 Conseil d'Etat	AUEX	-
6010 Secrétariat général (SDEF)	DEF	177'155
6550 Service des affaires culturelles (SEAC)	DJSC	4'857'950
6651 Parc et musée d'archéologie	DJSC	1'800'763
9603 Fds encourag. culture et art (DJSC)	Fonds appartenant à l'Etat	564'211
9604 Fds encourag. cinématogr. (DJSC)	Fonds appartenant à l'Etat	202'848
Loro Loterie Romande	LORO	8'663'800
Modifications statistiques		3'107

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 18 % à la moyenne cantonale.
- Les zones urbaines proposent une offre culturelle très riche dont l'importance rayonne au-delà des frontières régionales. Si un tel centre est accessible rapidement par la propre population, il devient moins nécessaire de fournir une offre culturelle dans le propre canton. A contrario, les cantons périphériques ont tendance à proposer de façon autonome une offre culturelle plus étendue. Compte tenu de ces différences structurelles, les cantons présentant une accessibilité de toutes les régions (CH et étranger) comparable à celle du canton de Neuchâtel sont intégrés au groupe de comparaison.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de $64\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de $17.1\,$ millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	43.9	Part de financement 37%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	118	
Coûts par cas	164	17.1
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Accessibil TI, JU)	ité (UR, OW, NW, GL, FR, AR, AI, SG,

3.13 Conservation des monuments historiques et protection du paysage

Définition et base de données

Définition

Conservation des monuments historiques et protection du paysage: Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien des bâtiments et des sites historiques, protégés ou archéologiques.

Contributions financières du canton et de ses communes

Conserv. des monum. hist. et prot. du paysage	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	3.5	2.6	6.1
Recettes en provenance de tiers	-0.7	-0.8	-1.4
Transferts du canton aux communes	2.9	-2.9	-
Transferts des communes au canton	-0.6	0.6	-
Contribution financière (dépenses nettes)	5.0	-0.4	4.7
Part de financement	*	*	
Part de la contribution financière dans le	0.4%	-0.1%	0.3%
budget global (dépenses nettes)	0.4%		0.5%

Remarque: en millions CHF, * = revenues nettes par les communes Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

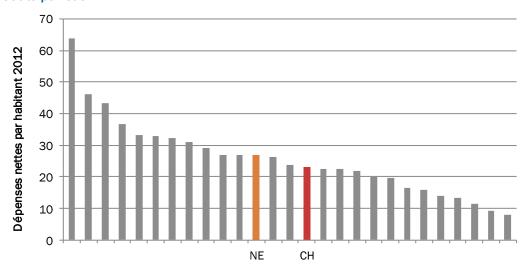
Service	Département	Dépenses nettes
6600 Office de protection monuments et sites	DJSC	1'651'584
6650 Office d'archéologie	DJSC	1'441'072
6652 Archéologie, fouilles A5	DJSC	173'181
Loro Loterie Romande	LORO	1'779'700
Modifications statistiques		1'313

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 16 % à la moyenne cantonale.
- Dans le champ d'analyse Administration générale, la population résidente permanente sert d'indicateur de besoin et la Suisse de groupe de comparaison. Les coûts standard et les coûts par cas sont ainsi identiques.

Coûts par cas



Remarque: en CHF Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de $16\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 0.7 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	4.7	Part de financement *
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	116	
Coûts par cas	116	0.7
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Moyenne de la Suisse	

3.14 Sport et loisirs

Définition et base de données

Définition

- Sports: Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien d'installations sportives; surveillance et émission de directives concernant les installations sportives; promotion ou soutien d'activités et de manifestations sportives.
- Loisirs: Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien des prestations dans le domaine des loisirs; gestion opérationnelle ou soutien d'installations récréatives (parcs, terrains de camping et autres installations d'hébergement liées, à caractère non commercial, etc.).

Contributions financières du canton et de ses communes

Sports et loisirs	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	3.9	43.5	47.4
Recettes en provenance de tiers	-2.9	-14.3	-17.2
Transferts du canton aux communes	1.7	-1.7	-
Transferts des communes au canton	-0.1	0.1	-
Contribution financière (dépenses nettes)	2.6	27.7	30.2
Part de financement	8%	92%	
Part de la contribution financière dans le	0.2%	2% 7.5%	2.0%
budget global (dépenses nettes)	0.270	1.5%	2.0%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

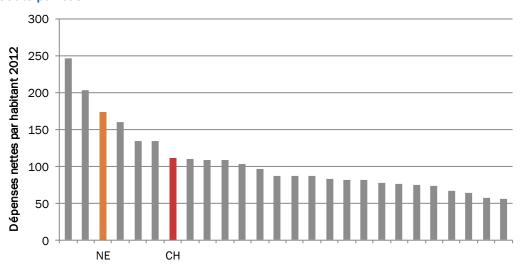
Service	Département	Dépenses nettes
4200 S. de l'aménagement du territoire (SCAT)	DDTE	59'000
6700 Service des sports (SSPO)	DJSC	955'732
6701 Camps de sports	DJSC	56'936
6702 Jeunesse et sport	DJSC	23'223
9602 Fonds des sports	Fonds appartenant à l'Etat	1'462'729

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 55 % à la moyenne cantonale.
- Dans le champ d'analyse Administration générale, la population résidente permanente sert d'indicateur de besoin et la Suisse de groupe de comparaison. Les coûts standard et les coûts par cas sont ainsi identiques.

Coûts par cas



Remarque: en CHF; sans GE (valeur aberrant) Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 55 % à la moyenne du groupe de comparaison, entraînant une différence de coûts de 10.7 millions de CHF. Mais l'indice des coûts par cas supérieur à la moyenne est essentiellement imputable aux communes. Dans le champ d'analyse Sports et loisirs, la part financée par le canton de Neuchâtel n'atteint que 8 %, si bien que la différence de coûts élevée ne peut pas s'appliquer au canton.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	30.2	Part de financement 8%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	155	
Coûts par cas	155	10.7
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse

3.15 Invalidité

Définition et base de données

Le champ d'analyse invalidité comprend les sous-champs assurance-invalidité, prestations aux invalides, homes pour invalides et prestations complémentaires AI (PC, AI). Ce champ d'analyse permet ainsi une étude complète des prestations publiques pour les bénéficiaires AI.

Définition

- Assurance-invalidité: Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI) (RS 831.20); contribution des pouvoirs publics.
- Prestations complémentaires Al: Prestations complémentaires de la Confédération et des cantons conformément à la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC RS 831.30).
- Foyers pour invalides: Gestion, entretien ou soutien d'établissements destinés à loger, employer, prendre en charge et promouvoir les personnes invalides; Foyers pour invalides.
- Prestations aux invalides: Prestations aux invalides non comprises dans les fonctions 521 à 523.

Contributions financières du canton et de ses communes

Invalidité	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	0.8	95.9	96.7
Recettes en provenance de tiers	-	-17.2	-17.2
Transferts du canton aux communes	95.8	-95.8	-
Transferts des communes au canton	-17.2	17.2	-
Contribution financière (dépenses nettes)	79.4	0.1	79.4
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	6.9%	0.0%	5.2%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

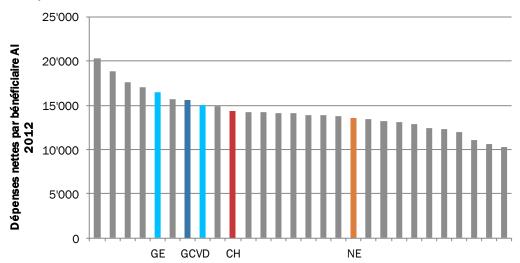
Service	Département	Dépenses nettes
3550 Service de l'action sociale (SASO)	DEAS	270'000
3651 S. des instit. adultes et mineurs (SIAM)	DJSC	51'111'080
5020 AVS / AI (CCNC)	DEAS	27'988'481

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 9 % à la moyenne cantonale.
- Les dépenses nettes des cantons dans le champ d'analyse Invalidité devraient augmenter avec le taux d'invalidité, car cela implique la mise à disposition de plus d'infrastructures, de soins et d'accompagnement ainsi que de rentes plus élevées. Les cantons comptant une forte proportion d'invalides au taux d'invalidité de 70-100 % devraient donc présenter des coûts plus élevés que ceux où cette proportion est moindre. Dans le champ d'analyse Invalidité, c'est le nombre de rentiers Al qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



 $\label{eq:Remarque:enCHF,GC} Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, OFS: Statistique AI, AFF, BAKBASEL$

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 13 % à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	79.4	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	109	
Coûts par cas	87	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Bénéficiai	res Al
Groupe de comparaison	Bénéficiai 100 % (VI	res Al avec taux d'invalidité entre 70- D, GE)

3.16 Protection de la jeunesse

Définition et base de données

Définition

Protection de la jeunesse: Mesures destinées à protéger les enfants et les adolescents. Ex.: protection de l'enfance, homes pour enfants, Pro Juventute.

Contributions financières du canton et de ses communes

Protection de la jeunesse	Canton	Communes	Canton et
riotection de la jeunesse	Canton	Communes	communes
Dépenses en faveur de tiers	-0.0	41.8	41.8
Recettes en provenance de tiers	-0.0	-4.0	-4.0
Transferts du canton aux communes	35.2	-35.2	-
Transferts des communes au canton	-3.5	3.5	-
Contribution financière (dépenses nettes)	31.7	6.1	37.8
Part de financement	84%	16%	
Part de la contribution financière dans le	2.7%	1.7%	2.5%
budget global (dépenses nettes)	2.1 70	1.770	2.5%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

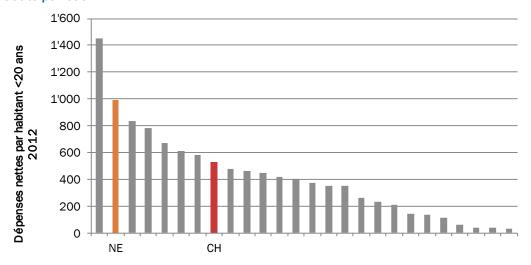
Service	Département	Dépenses nettes
3651 S. des instit. adultes et mineurs (SIAM)	DJSC	30'500'546
Loro Loterie Romande	LORO	1'190'100

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 99 % à la moyenne cantonale.
- Le champ d'analyse Protection de la jeunesse est caractérisé par un large éventail de mesures en faveur de la protection des enfants et des adolescents. Il est dès lors impossible d'embrasser tous les aspects structurels. Pour s'en approcher, on a utilisé l'indicateur de besoin des habitants de moins de 20 ans, les prestations concernant tout particulièrement cette catégorie de la population.

Coûts par cas



Remarque: En CHF. Sans BS (valeur aberrant) Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 86 % à la moyenne du groupe de comparaison, entraînant une différence de coûts de 17.5 millions de CHF. Il est frappant de constater les versements supérieurs à la moyenne effectués par le canton aux organisations privées à but non lucratif.

Résumé

Dánancas nattas (Mio. CHE)	37.8	Dowl do financement 040/	
Dépenses nettes [Mio. CHF]	31.0	Part de financement 84%	
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]	
Coûts standard	199		
Coûts par cas	186	17.5	
Ajustement structurel			
Indicateur des besoins	Population	n résidente <20 ans	
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse	

3.17 Scolarité obligatoire et écoles spécialises

Définition et base de données

Les sous-champs scolarité obligatoire et écoles spéciales sont analysés conjointement, car la structure d'offre varie fortement dans le domaine des écoles spéciales au niveau des cantons. Les cantons se différencient nettement au niveau du développement de l'introduction de l'enseignement intégratif. Une analyse séparée du scolarité obligatoire et des écoles spéciales donnerait des résultats insuffisamment significatifs.

Définition

- Cycle élémentaire: D'un point de vue structurel, les cantons sont dotés de divers modèles de jardins d'enfants, de cycles élémentaires et de petites écoles. Enseignement (axé sur l'acquisition de compétences sociales et de méthodes de travail scolaires) au degré élémentaire ou au niveau 0 selon CITE 97; administration, surveillance, gestion opérationnelle ou soutien des écoles et des autres institutions dispensant un enseignement au niveau élémentaire, soit au niveau 0 selon CITE 97.
- Degré primaire: Enseignement (axé sur la lecture, l'écriture, le calcul et d'autres matières) au niveau 1 selon CITE 97; enseignement destiné aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage (classes à effectif réduit, classes d'intégration, classes pour élèves de langue étrangère); administration, surveillance, gestion opérationnelle ou soutien des écoles et des autres institutions dispensant un enseignement de niveau 1 selon CITE 97.
- Degré supérieur / Degré secondaire I: Enseignement (axé sur la culture générale et la préparation à la vie professionnelle ou à l'entrée dans les degrés d'enseignement supérieurs) de degré secondaire I ou de niveau 2 selon CITE 97; administration, surveillance, gestion opérationnelle ou soutien des écoles et des autres institutions dispensant un enseignement de degré secondaire I ou de niveau 2 selon CITE 97; enseignement aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage (classes à effectif réduit, classes d'intégration, classes pour élèves de langue étrangère, classes de développement); bourses, allocations, prêts et aides financières destinés aux élèves suivant une formation de degré secondaire I ou de niveau 2 selon CITE 97; «offres transitoires» telles que la 10e année, dans la mesure où il s'agit d'une offre de type scolaire.
- Ecoles de musique: Ecoles de musique au niveau du cycle obligatoire.
- Bâtiments scolaires: Administration, gestion et entretien des bâtiments scolaires.
- Accueil de jour: Accueil de jour extrafamilial (y compris les repas) d'enfants et d'adolescents, sans l'accueil résidentiel.
- Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs: Tâches dans le domaine de la scolarité (21) ne pouvant être rattachées à aucune fonction spécifique; administration de la scolarité obligatoire; Service de repas à l'école.
- Ecoles spéciales: Ecoles d'enseignement spécialisé, écoles pour handicapés régies par les lois cantonales sur l'école et l'éducation et par les ordonnances et directives correspondantes, ainsi que d'autres lois (loi sur l'aide sociale, loi sur l'égalité pour les handicapés, etc.); prestations dans le domaine de la pédagogie curative précoce, mesures pédagogiques curatives (y compris hébergement et repas), ainsi que transport.

Contributions financières du canton et de ses communes 2012

Scolarité obligatoire et écoles spéciales	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	33.1	285.8	318.9
Recettes en provenance de tiers	-2.9	-13.6	-16.6
Transferts du canton aux communes	111.5	-111.5	-
Transferts des communes au canton	-0.1	0.1	-
Contribution financière (dépenses nettes)	141.5	160.8	302.3
Part de financement	47%	53%	
Part de la contribution financière dans le	12.2%	43.4%	19.8%
budget global (dépenses nettes)			_0.070

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

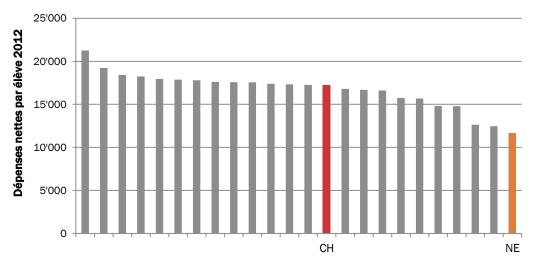
Service	Département	Dépenses nettes
1250 S. d'achat, logistique et imprimés (SALI)	AUEX	2'498'674
3650 S. protection adulte et jeunesse (SPAJ)	DEF	4'674'000
6012 Constructions scolaires	DEF	93'657
6013 Bureau de l'informatique scolaire (BUIS)	DEF	1'695'731
6014 CAPPES (CAPP)	DEF	337'706
6200 Service de l'enseign. obligatoire (SEEO)	DEF	85'646'880
6202 Office de l'enseign. spécialisé (OESN)	DEF	36'024'519
6504 Centre de psychomotricité (CEPM)	DEF	708'215
9610 Fds str. accueil extra-familial (DEF)	Fonds appartenant à l'Etat	3'573'010
6553 Conservatoire NE - section amateurs	DEF	4'408'245
Modifications statistiques		1'865'737

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 4 % à la moyenne cantonale.
- Pour déterminer les coûts par cas, les dépenses nettes sont divisées par le nombre d'élèves, où les chiffres d'élèves OFS du niveau scolarité obligatoire sont adaptés. Les chiffres OFS incluent au niveau scolarité obligatoire également les élèves de la 7e à la 9e année, qui à cet âge ont déjà commencé une formation secondaire. Comme les coûts pour ces élèves en formation secondaire sont imputés dans la statistique financière au niveau des écoles de formation générale, ils ne sont pas inclus dans l'analyse du champ d'analyse scolarité obligatoire et écoles spéciales, mais sont attribués aux élèves du niveau écoles de formation général. Le groupe de comparaison est la Suisse.

Coûts par cas



Remarque: en CHF; nombres d'élèves = valeurs moyennes des années scolaires 2011/12 et 2012/13 selon canton de résidence, hors écoles privées ; sans BE (inconsistance de données) ; sans BS et ZG (valeurs aberrantes) Source: OFS: Statistique de la population et des ménages/Stat. des élèves et étudiants, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 32 % à la moyenne du groupe de comparaison (* = plausibilisé par le DEF).

Résumé

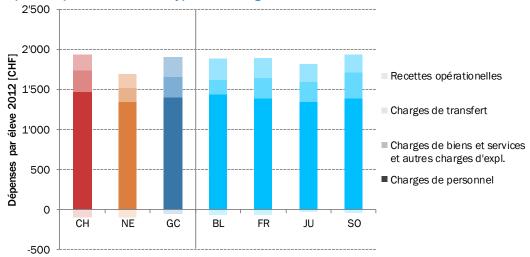
Dépenses nettes [Mio. CHF]	302.3*	Part de financement	47%
	Indice	Différence de coûts [Mic	o. CHF]
Coûts standard	96		
Coûts par cas	68		0.0
Améliorations structurelles			
Indicateur des besoins	Élèves éco	le obligatoire*	
Groupe de comparaison	Moyenne o	le la Suisse	

Identification des générateurs de coûts

L'analyse complémentaire du vaste champ d'analyse Scolarité obligatoire et écoles spéciales se penche sur la structure de coûts du champ afin d'identifier d'éventuels facteurs de coût. Pour la ventilation de la structure de coûts, les dépenses par élève sont réparties entre les composants charges de personnel, charges matérielles et autres charges d'exploitation ainsi que charges de transfert.

La figure suivante montre que les dépenses par élève dans le canton de Neuchâtel sont à la fois inférieures à la moyenne suisse et inférieures à celle d'un groupe de comparaison à la structure comparable. Ce qui frappe dans la structure de dépenses, c'est surtout les charges de personnel inférieures à la moyenne suisse dans le canton de Neuchâtel. Ceci peut notamment tenir à ce que les salaires des enseignants du canton sont moins élevés ou aussi à ce que le taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre d'élèves encadrés par un enseignant, est supérieur à la moyenne.

Dépenses par écolier selon types de charge 2012

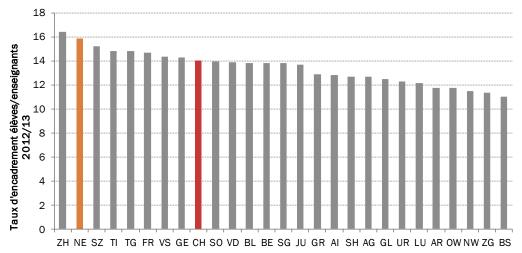


Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: AFF, OFS: Statistique de la population et des ménages, BAKBASEL

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est un facteur qui influe sur les charges de personnel. Le taux d'encadrement indique en théorie le temps qu'un enseignant peut consacrer à un élève et constitue donc un indicateur des conditions d'enseignement. Dans le même temps, un taux d'encadrement favorable aux élèves peut être un facteur de coût. La figure suivante représente le taux d'encadrement à l'école obligatoire selon les cantons, à l'exclusion du sous-champ Écoles spéciales.

Taux d'encadrement élèves / enseignants 2012



Remarque: seulement scolarité obligatoire Source: OFS: Statistique des élèves et étudiants, BAKBASEL

Le canton de Neuchâtel présente le deuxième taux d'encadrement le plus élevé de la Suisse dans la scolarité obligatoire.

Résumé

Dans le champ d'analyse Scolarité obligatoire et écoles spéciales, on note un nombre relativement important d'élèves par enseignant dans le canton de Neuchâtel. Ce taux d'encadrement financièrement avantageux devrait être l'une des raisons expliquant les coûts par cas inférieurs à la moyenne.

3.18 Formation professionnelle

Définition et base de données

Les sous-champs Formation professionnelle initiale et Formation professionnelle supérieure font l'objet d'une analyse conjointe: d'une part, la structure de l'offre, notamment en matière de formation professionnelle supérieure, varie fortement d'un canton à l'autre et, d'autre part, il n'est pas toujours possible de représenter de façon détaillée les dépenses dans la statistique financière. Des analyses séparées des sous-catégories conduiraient à des résultats insuffisamment significatifs.

Définition

- Formation professionnelle initiale: Enseignement de degré secondaire II ou de niveaux 3 et 4 selon CITE 97; formation professionnelle initiale de degré secondaire II pouvant prendre la forme d'un apprentissage professionnel (système dual: école et entreprise) ou d'une école à plein temps; maturité professionnelle.
- Formation professionnelle supérieure: Enseignement de degré post-secondaire non supérieur ou de niveau 5B selon CITE 97; administration, surveillance, gestion opérationnelle ou soutien des institutions dispensant un enseignement de degré post-secondaire non supérieur ou de niveau 5B selon CITE 97; bourses, allocations, prêts et aides financières destinés aux étudiants suivant une formation de degré post-secondaire non supérieur ou de niveau 5B; enseignement extrascolaire destiné aux adultes et aux jeunes adultes suivant un cursus post-secondaire, non supérieur; diplôme d'une école supérieure spécialisée (ESS) reconnue ou diplôme professionnel supérieur/diplôme supérieur spécialisé (brevet ou diplôme fédéral, maîtrise fédérale).

Contributions financières du canton et de ses communes

Formation professionnelle	Canton	Communes	Canton et
Torriation professionnene	Canton	Communes	communes
Dépenses en faveur de tiers	133.9	10.3	144.1
Recettes en provenance de tiers	-21.6	-31.7	-53.2
Transferts du canton aux communes	10.0	-10.0	-
Transferts des communes au canton	-31.7	31.7	-
Contribution financière (dépenses nettes)	90.6	0.3	90.9
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	7.8%	0.1%	6.0%
budget global (dépenses nettes)	1.0%	0.1%	0.0%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

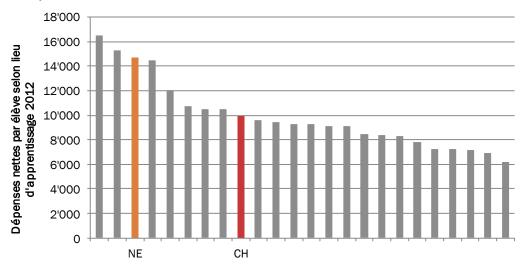
Service	Département	Dépenses nettes
2250 Service de la santé publique (SCSP)	DFS	211'875
2351 Ecole rég. d'aspirants police (ERAP)	DJSC	-1
3250 Service des ressources humaines (SRHE)	DJSC	227'591
4360 Service faune, forêts et nature (SFFN)	DDTE	-55'870
5151 S. consomm. et aff. vétérinaires (SCAV)	DDTE	153'141
6011 Office des bourses (OCBE)	DEAS	1'877'476
6302 Centre form. prof. métiers bât. (CPMB)	DEF	1'789'346
6303 CPMB - Projets	DEF	-9'318
6309 Centre formation prof. du Littoral (CPLN)	DEF	25'813'522
6310 Centre formation prof. Montagnes (CIFO)	DEF	38'486'673
6311 CIFOM - Projets	DEF	-21'586
6312 CPLN - Projets	DEF	576'859
6330 S. form. post-oblig. et orientation (SFPO)	DEF	13'969'602
6550 Service des affaires culturelles (SEAC)	DJSC	90'000
6553 Conservatoire NE - section amateurs	DEF	-0.3
9504 Fds form. et intégration jeunes (DEF)	Fonds appartenant à l'Etat	243'472
6255 Lycée Jean-Piaget	DEF	7'133'169
Modifications statistiques		129'019

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 78 % à la moyenne cantonale.
- Pour déterminer les coûts par cas, les dépenses nettes sont divisées par le nombre d'élèves du sous-champ Formation professionnelle initiale. Le lieu de l'entreprise formatrice est déterminant pour l'attribution d'un apprenti à un canton. La limitation aux nombres d'élèves du sous-champ Formation professionnelle initiale est tout indiquée, car le nombre d'élèves dans le sous-champ Formation professionnelle supérieure est généralement proportionnel au nombre d'élèves du sous-champ Formation professionnelle initiale, et que les résultats seraient ainsi similaires.

Coûts par cas



Remarque: en CHF; sans BL, FR, JU (On a noté des incohérences dans la comparaison des données avec l'OFFT) Source: OFS: Stat. de la population et des ménages, OFFT: Stat. de la formation professionnelle, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 47 % à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 29.2 millions de CHF.

Résumé

Dánancas nottos (Mio. CHE)	90.9	Double financement 4000/
Dépenses nettes [Mio. CHF]	90.9	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	178	
Coûts par cas	147	29.2
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Élèves for	mation professionnelle
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse

3.19 Écoles de formation générale

Définition et base de données

Définition

- Ecoles de maturité gymnasiale: Enseignement de degré secondaire II ou de niveau 3 selon CITE 97; administration, surveillance, gestion opérationnelle ou soutien des écoles et des autres institutions dispensant un enseignement de degré secondaire II ou de niveau 3 selon CITE 97; bourses, allocations, prêts et aides financières destinés à soutenir les élèves suivant une formation de degré secondaire II ou de niveau 3 selon CITE 97; enseignement extrascolaire destiné aux adultes et aux jeunes adultes suivant un cursus de degré secondaire II.
- Ecoles de culture générale et autres écoles de formation générale: Ecoles de culture générale (anciennement écoles de degré diplôme) offrant un cursus élargi préparant de façon ciblée les étudiants aux formations professionnelles supérieures (écoles supérieures spécialisées ou hautes écoles spécialisées). Enseignement de degré secondaire II ou de niveau 3 selon CITE 97.

Contributions financières du canton et de ses communes

Écoles de formation générale	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	40.9	0.5	41.4
Recettes en provenance de tiers	-1.6	-1.3	-2.9
Transferts du canton aux communes	0.5	-0.5	-
Transferts des communes au canton	-1.3	1.3	-
Contribution financière (dépenses nettes)	38.5	-	38.5
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	3.3%	0.0%	2.5%
budget global (dépenses nettes)	3.3%	0.0%	2.5/0

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

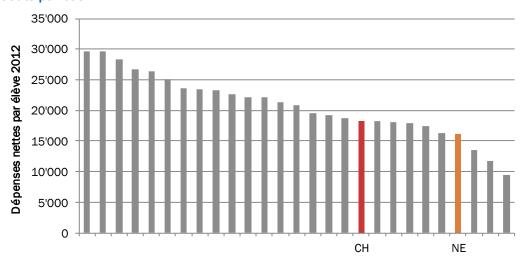
Service	Département	Dépenses nettes
6011 Office des bourses (OCBE)	DEAS	493'752
6252 Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)	DEF	12'982'120
6253 Lycée Blaise-Cendrars (LBCC)	DEF	9'317'866
6255 Lycée Jean-Piaget (LJPN)	DEF	14'577'555
6256 LJPN - Projets	DEF	52'357
6257 LBCC - Projets	DEF	5'424
6553 Conservatoire NE - section amateurs	DEF	312'783
Modifications statistiques		752'756

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 14 % à la moyenne cantonale.
- Pour déterminer les coûts par cas, les dépenses nettes sont divisées par le nombre d'élèves dans les écoles de formation générale. Les nombres d'élèves sont fondés sur les valeurs moyennes des années scolaires 2011/12 et 2012/13, où les élèves sont attribués à leur canton de domicile respectif. Les chiffres de l'OFS relatifs aux nombres d'élèves au niveau des écoles de formation générale ne comprennent cependant pas les élèves de la 7e à la 9e classe, qui, à cet âge, ont déjà commencé une formation secondaire. Mais comme les coûts de ces élèves sont en grande partie comptabilisés dans le champ d'analyse Écoles de formation générale dans la statistique financière, ces nombres d'élèves sont également pris en compte pour l'étude de ce champ d'analyse (voir également le champ d'analyse Scolarité obligatoire et écoles spéciales).

Coûts par cas



Remarque: en CHF; élèves: moyennes 2011/2012 et 2012/2013; attribution à leur canton de domicile respectif Source: OFS: Stat. de la population et des ménages, OFS: Stat. des élèves et étudiants, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de $11\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	38.5	Part de financement 100%	
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]	
Coûts standard	86		
Coûts par cas	89	0.0	
Ajustement structurel			
Indicateur des besoins	Élèves écoles de formation général		
Groupe de comparaison	Moyenne de la Suisse		

3.20 Hautes écoles universitaires

Définition et base de données

Définition

Hautes écoles universitaires: Enseignement de degré supérieur ou de niveau 5A ou 6 selon CITE 97; administration, surveillance, gestion opérationnelle ou soutien des universités et des autres institutions dispensant un enseignement de degré supérieur ou de niveau 5A ou 6 selon CITE 97; bourses, allocations, prêts et aides financières destinés aux étudiants suivant une formation de degré supérieur ou de niveau 5A ou 6 selon CITE 97; dix universités cantonales (ZH, BE, FR, BS, SG, TI, VD, NE, GE, LU); écoles polytechniques fédérales.

Contributions financières du canton et de ses communes

Hautes écoles universitaires	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	86.5	17.9	104.4
Recettes en provenance de tiers	-4.3	-41.7	-46.0
Transferts du canton aux communes	17.9	-17.9	-
Transferts des communes au canton	-41.7	41.7	-
Contribution financière (dépenses nettes)	58.3	-	58.3
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	5.0%	0.0%	3.8%
budget global (dépenses nettes)	5.0%	0.0%	3.6%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

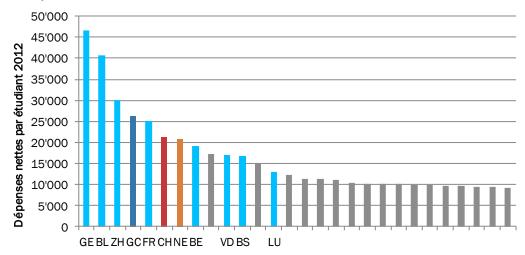
Service	Département	Dépenses nettes
6011 Office des bourses (OCBE)	DEAS	2'014'765
6330 S. form. post-oblig. et orientation (SFPO)	DEF	14'031'270
6375 Cité universitaire	DEF	99'448
9600 Fds enc. études et form. prof. (DEAS)	Fonds appartenant à l'Etat	42'003
UNI NI Université de Neuchâtel	DEF	42'130'658

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 25 % à la moyenne cantonale.
- L'indicateur de besoin dans le champ d'analyse Hautes écoles universitaires est le nombre d'étudiants dans les hautes écoles universitaires selon le canton de domicile avant le début des études. Les coûts par cas sont déterminés en divisant les dépenses nettes par le nombre d'étudiants. Servent de groupe de comparaison les cantons de tutelle d'une université, à l'exception des cantons de SG et Tl. Ces deux cantons sont en effet exclus du groupe de comparaison compte tenu de leur structure d'offre différente.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, OFS: Stat. des élèves et étudiants, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de $21\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	58.3	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	125	
Coûts par cas	79	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins Groupe de comparaison	Étudiants universités Cantons universitaires (ZH, BE, LU, FR, BS, BL, VD, GE)	

3.21 Hautes écoles pédagogiques et spécialisées

Définition et base de données

Définition

- Hautes écoles pédagogiques: Enseignement de degré supérieur ou de niveau 5A selon CITE 97; formation initiale d'enseignants de degré élémentaire, de degré primaire et partiellement aussi de degré secondaire I et II, assurées par environ quinze hautes écoles pédagogiques (HEP); Les hautes écoles pédagogiques ont le statut de haute école spécialisée mais sont néanmoins soumises au droit cantonal.
- Hautes écoles spécialisées: Enseignement de degré supérieur ou de niveau 5A selon CITE 97; administration, surveillance, gestion opérationnelle ou soutien des universités et des autres institutions dispensant un enseignement de degré supérieur ou de niveau 5A selon CITE 97; bourses, allocations, prêts et aides financières destinés aux étudiants suivant une formation de degré supérieur ou de niveau 5A selon CITE 97.

Contributions financières du canton et de ses communes

Hautes écoles pédagogiques et spécialisées	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	1.3	51.8	53.1
Recettes en provenance de tiers	-0.3	-1.0	-1.3
Transferts du canton aux communes	51.8	-51.8	-
Transferts des communes au canton	-1.0	1.0	-
Contribution financière (dépenses nettes)	51.8	-	51.8
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	4.5%	0.0%	3.4%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

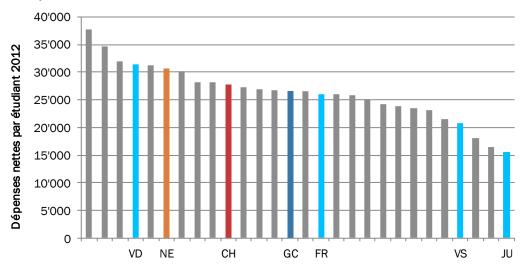
Service	Département	Dépenses nettes
6011 Office des bourses (OCBE)	DEAS	1'299'884
6308 Formation HES	DEF	34'472'553
6330 S. form. post-oblig. et orientation (SFPO)	DEF	15'990'557

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 28 % à la moyenne cantonale.
- Les subsides de formation que les cantons ont à verser aux institutions varient fortement selon le cursus choisi. Les coûts pour les cantons varient ainsi suivant la composition des étudiants. Pour former le groupe de comparaison, les contributions moyennes des années scolaires 2011/12 et 2012/13 par filière sont pondérées par le nombre d'étudiants qui sont inscrits dans la filière correspondante. L'indicateur de besoin est formé par le nombre d'étudiants dans les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles spécialisées selon le canton de domicile avant le début des études.

Coûts par cas



Remarque: en CHF; GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, OFS: Stat. des élèves et étudiants, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 16 % à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 7.0 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	51.8	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	128	
Coûts par cas	116	7.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Étudiants	HEP et HES
Groupe de comparaison	Contributi VS, JU)	on financière aux étudiants (FR, VD,

3.22 Famille et enfants

Définition et base de données

Définition

- Allocations familiales: Allocations familiales selon la législation fédérale et cantonale; les allocations familiales dans l'agriculture.
- Assurance-maternité: Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (RS 834.1) et à la législation cantonale.
- Avance et recouvrement des pensions alimentaires: Avance et aide au recouvrement de pensions alimentaires dues.
- Prestations aux familles: Mesures destinées à protéger et à soutenir les familles.
 Ex.: conseil conjugal, allocations de maternité, allocations de naissance, garderies et crèches.

Contributions financières du canton et de ses communes

Famille et enfants (sans protection de la jeunesse)	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	0.5	40.9	41.4
Recettes en provenance de tiers	-8.9	-7.7	-16.6
Transferts du canton aux communes	19.6	-19.6	-
Transferts des communes au canton	-1.4	1.4	-
Contribution financière (dépenses nettes)	9.7	15.1	24.8
Part de financement	39%	61%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	0.8%	4.1%	1.6%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

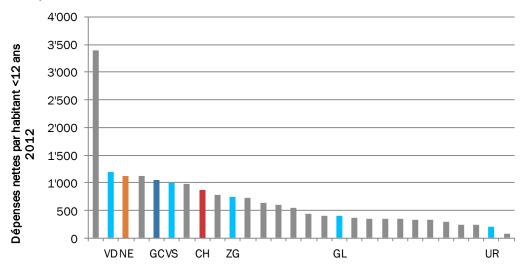
Service	Département	Dépenses nettes
2011 Politique familiale et égalité (OPFE)	DEF	5'562
2252 Aide hospitalière	DFS	277'924
3250 Service des ressources humaines (SRHE)	DJSC	472'188
3550 Service de l'action sociale (SASO)	DEAS	500'000
3650 S. protection adulte et jeunesse (SPAJ)	DEF	4'492'443
5020 AVS / AI (CCNC)	DEAS	1'657'579
9610 Fds str. accueil extra-familial (DEF)	Fonds appartenant à l'Etat	2'307'095
Modifications statistiques		9'294

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 38 % à la moyenne cantonale.
- Compte tenu des prestations supportées dans le présent champ d'analyse, l'organisation varie fortement d'un canton à l'autre. À l'aide du nombre de familles par habitant, on peut néanmoins former un groupe de comparaison spécifique au champ d'analyse, qui intègre certaines structures des besoins. L'indicateur de besoin dans le champ d'analyse Famille et enfants est formé par le nombre d'habitants du canton âgés de moins de 12 ans, ces prestations concernant tout particulièrement cette catégorie de la population.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 7 % à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 1.6 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	24.8	Part de financement 39%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	138	
Coûts par cas	107	1.6
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente <12 ans
Groupe de comparaison	Familles (UR, GL, ZG, VD, VS)

3.23 Transports publics

Définition et base de données

Définition

- Infrastructure des transports publics: Infrastructures destinées aux transports publics (entretien, acquisitions).
- Trafic régional et d'agglomération: Subventions d'exploitation versées par la Confédération et les cantons aux CFF et aux entreprises concessionnaires assurant le trafic régional; Subventions au trafic régional et transport au sein des agglomérations (par ex. conventions tarifaires).
- Transports publics, non mentionné ailleurs: Tâches et subventions dans le domaine des transports publics (62), qui ne peuvent être rattachées à une fonction spécifique.

Contributions financières du canton et de ses communes

Transports publics	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	0.9	59.2	60.1
Recettes en provenance de tiers	-0.8	-1.5	-2.3
Transferts du canton aux communes	55.7	-55.7	-
Transferts des communes au canton	-21.9	21.9	-
Contribution financière (dépenses nettes)	34.0	23.9	57.9
Part de financement	59%	41%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	2.9%	6.4%	3.8%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

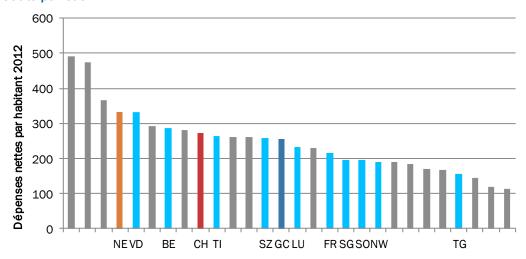
Service	Département	Dépenses nettes
4011 Service des transports (SCTR)	DDTE	33'944'831
Modifications statistiques		11'826

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 22 % à la moyenne cantonale.
- Dans le trafic régional de voyageurs, les coûts non couverts de l'offre de prestations sont partagés entre la Confédération et le canton. La Confédération participe davantage aux coûts pour les cantons présentant une faible densité de population et/ou une grande longueur des chemins de fer privés en raison du désavantage structurel (ex. GR: 80%) que pour les cantons bénéficiant de conditions plus avantageuses (ex. BS: 29%). Sont donc intégrés dans le groupe de comparaison les cantons pour lesquels la part de la Confédération est similaire à celle constatée dans le canton de Neuchâtel. C'est la population résidente permanente qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, OPCTR (ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional), AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 30 % à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 13.5 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	57.9	Part de financement 59%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	122	
Coûts par cas	130	13.5
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	trafic régi	ion de la confédération aux coûts du onal de voyageurs (BE, LU, SZ, NW, G, TG, TI, VD)

3.24 Corrections de cours d'eau

Définition et base de données

Définition

 Corrections de cours d'eau: Soutien à l'exploitation, à la réalisation, à l'entretien ou à l'extension de corrections de cours d'eau.

Contributions financières du canton et de ses communes

Corrections de cours d'eau	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	1.1	0.0	1.1
Recettes en provenance de tiers	-	-	-
Transferts du canton aux communes	-	-	-
Transferts des communes au canton	-	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	1.1	0.0	1.1
Part de financement	99%	1%	
Part de la contribution financière dans le	0.1%	0.0%	0.1%
budget global (dépenses nettes)	0.1%	0.0%	0.1%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

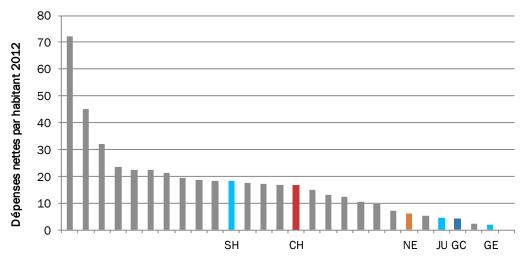
Service	Département	Dépenses nettes
4053 Service des ponts et chaussées (SPCH)	DDTE	1'039'089
4360 Service faune, forêts et nature (SFFN)	DDTE	17'129

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 63 % à la moyenne cantonale.
- Le groupe de comparaison est déterminé à l'aide de la densité du réseau hydrographique cantonal. La densité du réseau hydrographique est constituée par le rapport entre la longueur des cours d'eau sur sol cantonal et la surface du canton. C'est la population résidente permanente qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

La très faible densité du réseau hydrographique dans le canton est l'une des raisons des coûts standard extrêmement bas du canton. Si l'on compare le canton de Neuchâtel avec les cantons présentant une structure similaire (faible densité du réseau hydrographique), le résultat s'avère logiquement moins positif. L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 43 % à la moyenne du groupe de comparaison, entraînant une différence de coûts de 0.3 million de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	1.1	Part de financement	99%
	Indice	Différence de coûts [M	io. CHF]
Coûts standard	37		
Coûts par cas	143		0.3
Ajustement structurel			
Indicateur des besoins	Population	n résidente	
Groupe de comparaison	Densité d	u réseau hydrographique (S	H, GE, JU)

3.25 Protection des espèces et de paysage

Définition

Protection des espèces et du paysage: Mesures et activités visant à protéger et à permettre la réimplantation d'espèces animales et végétales, à protéger et à reconstituer des écosystèmes et des biotopes, ainsi qu'à protéger et à reconstituer des paysages naturels ou semi-naturels; administration, gestion opérationnelle ou soutien de réserves et de parcs naturels.

Contributions financières du canton et de ses communes

Protection des espèces et deu paysage	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	0.9	0.6	1.6
Recettes en provenance de tiers	-	-0.5	-0.5
Transferts du canton aux communes	0.6	-0.6	-
Transferts des communes au canton	-0.5	0.5	-
Contribution financière (dépenses nettes)	1.1	0.0	1.1
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	0.1%	0.0%	0.1%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

Service	Département	Dépenses nettes
4360 Service faune, forêts et nature (SFFN)	DDTE	957'697
Loro Loterie Romande	LORO	149'100

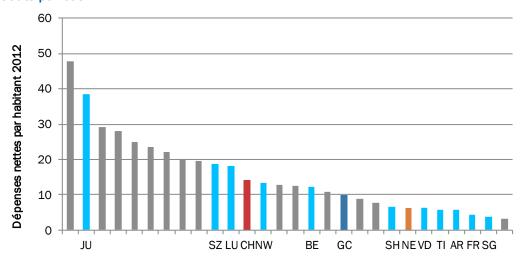
Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

BAKBASEL BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 55 % à la moyenne cantonale.
- Pour déterminer le groupe de comparaison spécifique au champ d'analyse, on sélectionne les cantons dont le rapport entre la surface naturelle et la surface totale du canton est situé dans un demi écart-type de celui observé dans le canton de Neuchâtel. C'est toujours la population résidente permanente qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: En CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de $35\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	1.1	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	45	
Coûts par cas	65	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Part de la surface naturelle dans la surface globale (BE, LU, SZ, NW, FR, SH, AR, SG, TI,	

3.26 Aménagement du territoire

Définition et base de données

Définition

Aménagement du territoire: Administration des activités ayant trait à l'aménagement du territoire; administration des polices des constructions, des plans d'affectation des sols et des prescriptions en matière de construction; encouragement à la construction de logements.

Contributions financières du canton et de ses communes

Aménagement du territoire	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	1.6	4.5	6.1
Recettes en provenance de tiers	-0.0	-0.7	-0.7
Transferts du canton aux communes	-	-	-
Transferts des communes au canton	-	-	-
Contribution financière (dépenses nettes)	1.6	3.8	5.4
Part de financement	29%	71%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	0.1%	1.0%	0.4%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

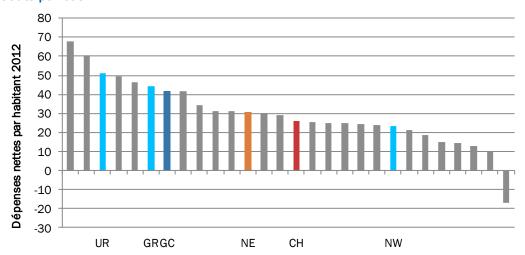
Service	Département	Dépenses nettes
4200 S. de l'aménagement du territoire (SCAT)	DDTE	1'515'365
9401 Fds d'aménagement du territoire (DDTE)	Fonds appartenant à l'Etat	8'204
Modifications statistiques		47'432

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 20 % à la moyenne cantonale.
- Afin de tenir compte des besoins hétérogènes d'un canton à l'autre en matière d'aménagement du territoire, le groupe de comparaison est constitué à l'aide de deux caractéristiques structurelles: Pour l'occupation supplémentaire de l'espace d'un canton par les entreprises, on utilise comme indicateur la croissance de l'emploi, et pour l'occupation par les ménages privés, la croissance de la population. L'indicateur de besoin choisi est la population résidente permanente.

Coûts par cas



 $\label{eq:Remarque:enCHF,GC} Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison \\ Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL \\$

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 26 % à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	5.4	Part de financement 29%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	120	
Coûts par cas	74	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Taux de croissance de la population, taux de croissance des emplois (GR, NW, UR)	

3.27 Agriculture

Définition et base de données

Définition

- Administration, exécution et contrôle: Administration, surveillance et édiction de directives en matière d'économie agricole.
- Améliorations structurelles: Mesures visant à améliorer les conditions de vie et les conditions économiques en zone rurale, soutien sous forme d'aides à l'investissement.
- Améliorations de l'élevage: Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de l'amélioration de l'élevage; surveillance et contrôle dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre les épizooties.
- Améliorations de la production végétale: Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de la production végétale; surveillance et contrôle dans le domaine de la production végétale.
- Mesures économiques: Gestion opérationnelle ou soutien de programmes et de projets visant à stabiliser ou à améliorer les prix des produits agricoles et les revenus de l'agriculture; promotion de la commercialisation des produits agricoles.
- Paiements directs: Soutien selon l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les paiements directs versés dans l'agriculture (ordonnance sur les paiements directs OPD) (RS 910.13).
- Mesures sociales: Mesures d'accompagnement destinées à atténuer les conséquences sociales des changements structurels, telles que les prêts octroyés à titre d'aide aux exploitations paysannes, les prêts destinés à la conversion de dettes coûtant intérêts ou les aides à la reconversion à une profession non agricole.
- Economie alpestre: Exploitation et entretien de l'économie alpestre dans la patrimoine administratif.

Contributions financières du canton et de ses communes

Agriculture	Canton	Communes	Canton et
Agriculture	Canton	Communes	communes
Dépenses en faveur de tiers	4.3	79.8	84.1
Recettes en provenance de tiers	-1.6	-78.5	-80.0
Transferts du canton aux communes	78.2	-78.2	-
Transferts des communes au canton	-77.4	77.4	-
Contribution financière (dépenses nettes)	3.6	0.5	4.0
Part de financement	88%	12%	
Part de la contribution financière dans le	0.3%	0.1%	0.3%
budget global (dépenses nettes)	0.5%	0.1%	0.5%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

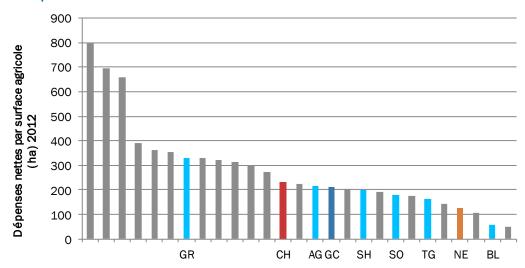
Service	Département	Dépenses nettes
4360 Service faune, forêts et nature (SFFN)	DDTE	141'977
5151 S. consomm. et aff. vétérinaires (SCAV)	DDTE	-658'251
5251 Service de l'agriculture (SAGR)	DDTE	4'165'593
9503 Fds viticole (DDTE)	Fonds appartenant à l'Etat	-187'654
9401 Fds d'aménagement du territoire	Fonds appartenant à l'Etat	94'842
Modifications statistiques		1'846

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont inférieurs de 26 % à la moyenne cantonale.
- Le groupe de comparaison est formé à l'aide de la part de produits végétaux dans la production agricole totale et comprend ainsi les cantons présentant une structure de valeur ajoutée similaire à celle du canton de Neuchâtel. Il faut cependant tenir compte du fait que le champ d'analyse Agriculture comprend également les services vétérinaires, les améliorations de la production, les améliorations structurelles et d'autres activités. Compte tenu de l'hétérogénéité de ces sous-tâches, il n'est pas possible de tenir suffisamment compte de toutes les caractéristiques structurelles pertinentes. C'est le nombre d'hectares de surface agricole utile qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, sans BS (inconsistance des données), GC = groupe de comparaison Source: OFS: Stat. de la population et des ménages/Comptes régionaux de l'agriculture, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 40 % à la moyenne du groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	4.0	Part de financement 88%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	74	
Coûts par cas	60	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Surface ag	gricole (ha)
Groupe de comparaison	Structures GR, AG, TO	s de la valeur ajoutée (SO, BL, SH, G)

3.28 Sylviculture

Définition et base de données

Définition

Sylviculture: Administration ou soutien d'activités et de prestations ayant trait à la sylviculture; surveillance et régulation des activités ayant trait à la sylviculture; gestion opérationnelle ou soutien des opérations de reboisement, des contrôles ayant trait aux infestations et aux maladies, de la lutte contre les incendies de forêt et de leur prévention, ainsi que des prestations ayant trait à l'extension des surfaces forestières.

Contributions financières du canton et de ses communes

Sylviculture	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	6.0	9.8	15.8
Recettes en provenance de tiers	-2.5	-7.9	-10.4
Transferts du canton aux communes	3.8	-3.8	-
Transferts des communes au canton	-3.0	3.0	-
Contribution financière (dépenses nettes)	4.4	1.0	5.4
Part de financement	81%	19%	
Part de la contribution financière dans le	0.4%	0.3%	0.4%
budget global (dépenses nettes)	0.470	0.376	0.470

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

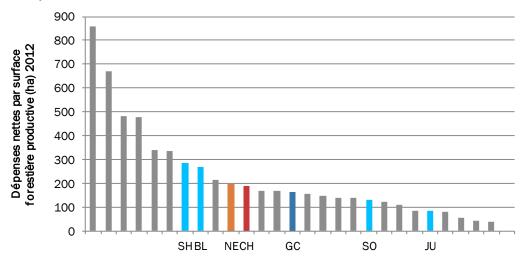
Service	Département	Dépenses nettes
4360 Service faune, forêts et nature (SFFN)	DDTE	4'455'882
9402 Fds forestier de réserve (DDTE)	Fonds appartenant à l'Etat	-51'797
9403 Fds conservation de la forêt (DDTE)	Fonds appartenant à l'Etat	2'137
Modifications statistiques		1'334

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 19 % à la moyenne cantonale.
- Dans le domaine forestier en Suisse, les cantons peuvent être répartis en régions de production en fonction de la station forestière (Jura, Mittelland, Préalpes, Alpes, Sud des Alpes). La situation géographique et donc la végétation spécifique ont une influence sur la profitabilité de l'exploitation forestière dans le canton et le volume des subventions de la Confédération. Le canton de Neuchâtel est ainsi dans la région de production du Jura. C'est la surface de forêt productive en hectares par canton qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, Compte tenu de sa structure urbaine, le canton de BS ne fait pas partie du groupe de comparaison, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 20 % à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 0.9 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	5.4	Part de financement 81%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	119	
Coûts par cas	120	0.9
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Surface fo	prestière productive (ha)
Groupe de comparaison	Régions d SH, JU)	e productions forestières (SO, BL,

3.29 Réductions de primes

Définition et base de données

Définition

Réductions de primes: Contributions destinées à prendre en charge une partie des primes d'assurance maladie et accidents obligatoires.

Contributions financières du canton et de ses communes

Réductions de primes	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	-	101.3	101.3
Recettes en provenance de tiers	-	-47.4	-47.4
Transferts du canton aux communes	101.3	-101.3	-
Transferts des communes au canton	-47.4	47.4	-
Contribution financière (dépenses nettes)	53.9	-	53.9
Part de financement	100%	0%	
Part de la contribution financière dans le	4.7%	0.0%	3.5%
budget global (dépenses nettes)	4.1 /0	0.076	3.570

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

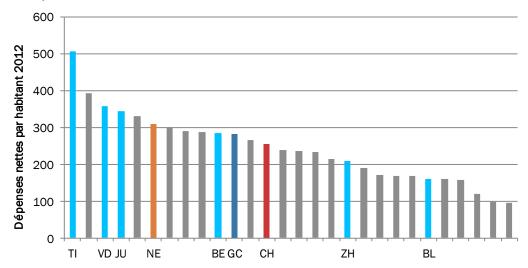
Service	Département	Dépenses nettes
3600 Office de l'assurance-maladie (OCAM)	DEAS	53'897'873

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 21 % à la moyenne cantonale.
- Étant donné que les cantons n'ont dans l'ensemble qu'une influence limitée et indirecte sur les primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS) (exemple d'un canal: choix de la clé de répartition dans le financement des hôpitaux), le montant des primes peut être considéré comme essentiellement structurel. Le groupe de comparaison se compose donc des cantons les plus proches du canton examiné en matière de niveau des primes. L'indicateur de besoin choisi est la population résidente permanente.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 9 % à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 4.5 millions de CHF. Il faut noter que dans certains cantons, l'aide sociale finance une partie des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires, alors que ces dernières sont intégralement financées par les subsides LAMAL dans le canton de Neuchâtel. Par ailleurs, certains cantons ont un système de PC familles qui décharge l'aide sociale des cas les moins coûteux, alors que ce n'est pas le cas dans le canton de Neuchâtel. Egalement, le canton de Neuchâtel est structurellement pénalisé, à cause d'un nombre accru des personnes bénéficiant de réductions de primes.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	53.9	Part de financement 100%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	121	
Coûts par cas	109	4.5
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Population	n résidente
Groupe de comparaison	Prime d'assurance-maladie (ZH, BE, BL, TI, VD, JU)	

Évaluation de la gestion financière du canton de Neuchâtel - Annexe

3.30 Chômage

Définition et base de données

Définition

- Assurance-chômage: Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance chômage, LACI) (RS 837.0); contributions des pouvoirs publics.
- Prestations aux chômeurs: Prestations individuelles aux chômeurs non comprises dans la fonction 551.
- Chômage, non mentionné ailleurs: Administration et prestations dans le domaine du chômage, dans la mesure où elles ne sont pas mentionnées ailleurs; offices régionaux de placement.

Contributions financières du canton et de ses communes

Chômage	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	13.7	6.9	20.7
Recettes en provenance de tiers	0.1	-6.1	-6.1
Transferts du canton aux communes	4.0	-4.0	-
Transferts des communes au canton	-12.3	12.3	-
Contribution financière (dépenses nettes)	5.4	9.2	14.6
Part de financement	37%	63%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	0.5%	2.5%	1.0%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

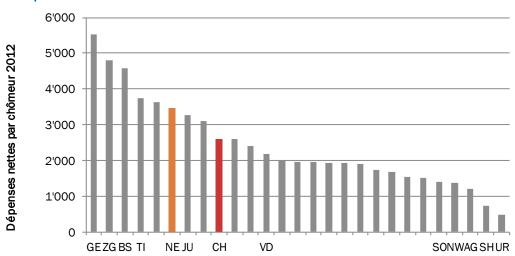
Service	Département	Dépenses nettes
5010 Secrétariat général (SEAS)	DEAS	21'871
5051 Service de l'emploi (SEMP)	DEAS	-740'026
9500 Fds intégration professionnelle (DEAS)	Fonds appartenant à l'Etat	3'194'823
Modifications statistiques		2'953'178

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 106 % à la moyenne cantonale.
- Pour déterminer les coûts par cas, les dépenses nettes sont divisées par le nombre de personnes au chômage. C'est la Suisse qui sert de groupe de comparaison.

Coûts par cas



Remarque: en CHF Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 34 % à la moyenne du groupe de comparaison, entraînant une différence de coûts de 3.7 millions de CHF. Pour le champ d'analyse Chômage, il faut tenir compte du fait que le canton de Neuchâtel ainsi que 8 autres cantons (GE, ZG, BS, TI, JU, VD, SH, UR) disposent d'une aide cantonale aux chômeurs. Une importante charge concerne la part du canton au financement LACI (3.2 mio. CHF), charge sur laquelle le canton n'a aucune influence directe. Compte tenu des différences de périmètre et d'objectif entre les divers systèmes cantonaux d'aide aux chômeurs, la comparabilité n'est pas en soi évidente, si bien qu'on renonce à former un groupe de comparaison.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	14.6	Part de financement 37%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
coûts standard	206	
coûts par cas	134	3.7
ijustement structurel		
Indicateur des besoins	Chômeurs	•
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse
Groupe de comparaison	Moyenne	de la Suisse

3.31 Aide sociale

Définition et base de données

Définition

- Aides: Aides cantonales complétant l'AVS/AI; compléments communaux aux aides financières cantonales.
- Aide économique: Soutien selon la législation cantonale en matière d'aide sociale.

Contributions financières du canton et de ses communes

Aide sociale	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	2.6	119.1	121.7
Recettes en provenance de tiers	-0.5	-6.7	-7.2
Transferts du canton aux communes	109.8	-109.8	-
Transferts des communes au canton	-64.7	64.7	-
Contribution financière (dépenses nettes)	47.3	67.3	114.5
Part de financement	41%	59%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	4.1%	18.2%	7.5%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

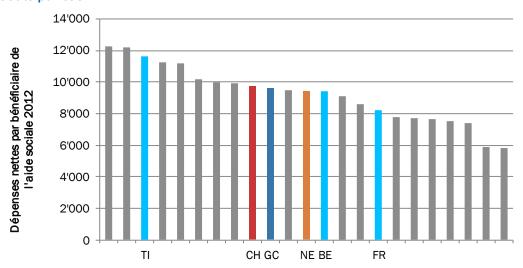
Service	Département	Dépenses nettes
3550 Service de l'action sociale (SASO)	DEAS	44'246'412
9500 Fds intégration professionnelle (DEAS)	Fonds appartenant à l'Etat	3'017'425

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 121 % à la moyenne cantonale.
- Pour former le groupe de comparaison, un procédé d'analyse à plusieurs niveaux est mené, dans le cadre duquel les indicateurs de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS A-C) et les charges excessives déterminantes des villes-centres (CCS-F) sont utilisés comme caractéristiques structurelles. C'est le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, sans AI, AR, GE, SH, UR (incohérences dans la comparaison entre la statistique financière AFF et la statistique financière des prestations sociales sous conditions de ressources), GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes inférieures de 2 % à la moyenne du groupe de comparaison. Dans certains cantons, l'aide sociale finance une partie des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires, alors que ces dernières sont intégralement financées par les subsides LAMAL dans le canton de Neuchâtel. Par ailleurs, certains cantons ont un système de PC familles qui décharge l'aide sociale des cas les moins coûteux, alors que ce n'est pas le cas dans le canton de Neuchâtel. Ces deux éléments améliorent artificiellement les résultats neuchâtelois en matière de coût par cas et expliquent probablement pourquoi ces derniers sont plus favorables que la moyenne.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	114.5	Part de financement 41%
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]
Coûts standard	221	
Coûts par cas	98	0.0
Ajustement structurel		
Indicateur des besoins	Bénéficiai	res de l'aide sociale
Groupe de comparaison	Charges excessives dues aux facteurs socio- démographiques, charges excessives des villes-centres (TI, BE, FR)	

Évaluation de la gestion financière du canton de Neuchâtel - Annexe

3.32 Tourisme

Définition et base de données

Définition

■ Tourisme: Administration des activités liées au tourisme; promotion et développement du tourisme; collaboration avec les entreprises de transport et avec l'hôtellerie-restauration ainsi qu'avec d'autres branches économiques tirant bénéfice de l'existence du tourisme; exploitation d'offices du tourisme en Suisse et à l'étranger, etc.; organisation de campagnes publicitaires, y compris la production et la distribution de brochures et de divers supports publicitaires.

Contributions financières du canton et de ses communes

Tourisme	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	0.5	4.0	4.6
Recettes en provenance de tiers	-0.5	-0.1	-0.7
Transferts du canton aux communes	3.2	-3.2	-
Transferts des communes au canton	-0.8	0.8	-
Contribution financière (dépenses nettes)	2.4	1.5	3.9
Part de financement	61%	39%	
Part de la contribution financière dans le	0.2%	0.4%	0.3%
budget global (dépenses nettes)	0.270	0.470	0.570

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

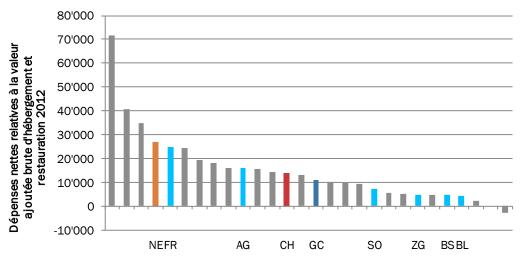
Service	Département	Dépenses nettes
5105 Service de l'économie (NECO)	DEAS	1'705'000
Loro Loterie Romande	LORO	670'800

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 21 % à la moyenne cantonale.
- Le choix du groupe de comparaison est difficile pour le champ d'analyse Tourisme, car il n'existe pas de caractéristique structurelle dominante à même de «dicter» le choix d'un groupe de comparaison ou la formation d'un groupe de comparaison alternatif. Un critère, qui décrit les différentes structures du secteur du tourisme dans les cantons, est la part de valeur ajoutée brute de l'hébergement dans la valeur ajoutée brute totale du secteur «Hébergement et restauration». Dans les cantons pour lesquels cette part est réduite, on trouve majoritairement des touristes d'un jour, tandis qu'on rencontrera des touristes passant au moins une nuit sur place dans les cantons pour lesquels cette part est élevée. C'est la valeur ajoutée brute dans l'hébergement qui sert d'indicateur de besoin.

Coûts par cas



Remarque: En CHF, GC = groupe de comparaison Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de $145\,\%$ à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 2.3 millions de CHF.

Résumé

Dépenses nettes [Mio. CHF]	3.9	Part de financement 61%		
	Indice	Différence de coûts [Mio. CHF]		
Coûts standard	121			
Coûts par cas	245	2.3		
Ajustement structurel				
Indicateur des besoins	Valeur ajoutée brute d'hébergement et restauration			
Groupe de comparaison	Part de l'hébergement dans la restauration (ZG, FR, SO, BS, BL, AG)			

3.33 Industrie, artisanat et commerce

Définition et base de données

Définition

Industrie, artisanat et commerce: Administration, gestion opérationnelle, réglementation ou soutien d'activités économiques telles que l'ensemble des marchés d'importation et d'exportation, de marchandises et de capitaux, la définition de normes en matière de revenus, les mesures générales de promotion économique, l'édiction de prescriptions générales touchant aux monopoles et aux autres obstacles au commerce et à l'accès au marché, etc.; formulation et mise en œuvre de la politique économique générale; gestion opérationnelle et soutien d'institutions s'occupant de brevets, de marques de fabrique et de droits de propriété intellectuelle; information et protection des consommateurs; formulation et mise en œuvre d'une politique générale de l'emploi; surveillance et réglementation des conditions de travail et de la protection des travailleurs; achat et stockage de produits alimentaires, d'équipements et d'autres articles destinés à être utilisés en cas d'urgence ou de catastrophe en temps de paix.

Contributions financières du canton et de ses communes

Industrie, artisanat et commerce	Canton	Communes	Canton et communes
Dépenses en faveur de tiers	9.4	15.5	24.9
Recettes en provenance de tiers	-1.6	-5.4	-7.0
Transferts du canton aux communes	11.0	-11.0	-
Transferts des communes au canton	-1.8	1.8	-
Contribution financière (dépenses nettes)	16.9	1.0	17.9
Part de financement	95%	5%	
Part de la contribution financière dans le budget global (dépenses nettes)	1.5%	0.3%	1.2%

Remarque: en millions CHF Source: AFF, BAKBASEL

Dépenses nettes du canton par unité administrative et département

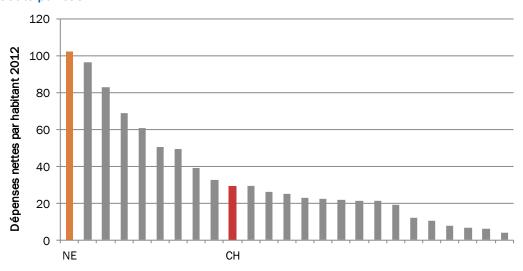
Service	Département	Dépenses nettes
3050 Service financier (SFIN)	DFS	-500
5105 Service de l'économie (NECO)	DEAS	2'550'680
5400 Evologia (EVOL)	DDTE	134'637
9501 Fds de promotion de l'économie (DEAS)	Fonds appartenant à l'Etat	11'013'437
9502 Fds d'aide régions de montagne (DEAS)	Fonds appartenant à l'Etat	99'720
9505 Fds politique régionale (DEAS)	Fonds appartenant à l'Etat	1'055'816
5051 Service de l'emploi (SEMP)	DEAS	1'790'147
Loro Loterie Romande	LORO	288'900
Modifications statistiques		511

Remarque: dépenses nettes du canton en CHF hors communes Source: AFF, BAKBASEL

Coûts standard et ajustement structurel

- Les coûts standard sont supérieurs de 248 % à la moyenne cantonale.
- Dans le champ d'analyse Industrie, artisanat et commerce, la population résidente permanente sert d'indicateur de besoin et la Suisse de groupe de comparaison. Les coûts standard et les coûts par cas sont ainsi identiques.

Coûts par cas



Remarque: en CHF, sans BS (inconsistance des données) ni JU (valeur aberrante) Source: OFS: Statistique de la population et des ménages, AFF, BAKBASEL

L'indice des coûts par cas indique des dépenses nettes supérieures de 248 % à la moyenne du groupe de comparaison et d'où une différence de coûts de 12.7 millions de CHF.

Résumé

17.9	Part de financement	95%
Indice	Différence de coûts [M	io. CHF]
348		
348		12.7
Population résidente		
Moyenne de la Suisse		
	Indice 348 348 Population	Indice Différence de coûts [M 348 348 Population résidente

Depuis 35 ans, BAKBASEL, l'institut de recherche économique indépendant, allie l'analyse empirique scientifiquement fondée et sa mise en œuvre pratique.

www.bakbasel.com